

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



Hôtel communautaire -1 esplanade des équipages – 35730 Pleurtuit

**Pour toute correspondance :**

CS 22825 35 815 DINARD CEDEX

Tél. 02 23 15 13 15 • Fax 02 23 15 03 11 • Mel : [accueil@cote-emmaude.fr](mailto:accueil@cote-emmaude.fr) •  
[www.cote-emmaude](http://www.cote-emmaude)



**L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.**

# I - Présentation du territoire

## 1. Le territoire

La communauté de communes Côte d'Emeraude est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé sur les deux départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor au nord de la région Bretagne. Elle possède une large façade maritime délimitée à l'est par la Rance et au nord par la Manche.



Créée en 1996, elle se nomme alors « communauté de communes Côte d'Émeraude Rance et Frémur » et regroupe 7 communes désireuses d'œuvrer ensemble pour le développement harmonieux du territoire :

- Le Minihic-sur-Rance**
- La Richardais**
- Pleurtuit**
- Saint-Lunaire**
- Saint- Briac-sur-Mer**
- Lancieux**
- Ploubalay**

Trois nouvelles communes vont rejoindre la communauté de communes dans les années suivantes : **Trégon** et **Plessix-Balisson** en 2002 puis **Dinard** en 2013.

La communauté de communes compte désormais 10 communes regroupant 30 416 habitants pour une superficie de 112 km<sup>2</sup>.

Elle fait partie du Pays de Saint-Malo et se trouve située dans le périmètre du projet de Parc Naturel Régional « Rance - Côte d'Emeraude ».

## 2. Les délégués communautaires

Après le renouvellement des conseils municipaux, le nouveau conseil communautaire composé de 34 membres est le suivant :

COMMUNES	Nb DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES	NOMS des DELEGUES COMMUNAUTAIRES
DINARD	12	Martina CRAVEIA SCHÜTZ Nicole BLANVILLE Marie Odile PITRE Daniel SCHMITT Alain LESNE Maria-Sandra CASALE Eric GARNIER Laurent BOUDET Nadine COCHEPIN Sylvie MALLET Daniel CHENEL
LA RICHARDAIS	2	Pierre CONTIN Jacqueline LECUYER
LANCIEUX	2	Bernard DUBOIS Delphine BRIAND
LE MINIHIC SUR RANCE	2	François MOREAU Laurence HOUZE-ROZE
PLESSIX BALISSON	1	Philippe GUESDON
PLEURTUIT	7	Alain LAUNAY Sylviane TOUTAIN Camille BONDU Roger GUENGANT Marie paule DAHIREL Corinne THEBAULT Daniel LEROY
PLOUBALAY	3	Eugène CARO Suzanne SEVIN Denis SALMON
SAINT BRIAC SUR MER	2	Vincent DENBY WILKES Mélanie BILLOT TOULLIC
SAINT LUNAIRE	2	Michel PENHOUE Frédérique DYEYRE-BERGERAULT
TREGON	1	J. François MERDRIGNAC
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	

### 3. L'organigramme des élus

La Présidente :

**Martina CRAVEIA-SCHÛTZ**

Les vice-Présidents

**Alain LAUNAY : Vice-Président au développement économique et à l'emploi**

**Michel PENHOÛËT : Vice-Président au tourisme**

**Bernard DUBOIS : Vice-Président à la mutualisation et aux NTIC**

**Eugène CARO : Vice-Président à l'habitat et aux affaires sociétales**

**Vincent DENBY-WILKES : Vice-Président aux finances et au personnel**

**Pierre CONTIN : Vice-Président à l'aménagement du territoire**

**François MOREAU : Vice-Président aux travaux, aux déchets et au SPANC**

**Philippe GUESDON : Vice-Président à l'environnement**

**Daniel LEROY : Vice-Président à la communication**

### 4. Les réunions

**Les Bureaux** (Président + Vice-Présidents) ont eu lieu un mercredi sur deux de 9h30 à 12h30 à la mairie de la Richardais puis de nouveau à la CCCE.

**Les conseils communautaires** ont lieu les mercredis dans une commune différente à chaque séance. En 2016, les réunions ont eu lieu :

24 Février 2016

24 Mars | 2016

26 Avril 2016

25 Mai 2016

06 Juillet 2016

12 Juillet 2016

21 Septembre 2016

09 Novembre 2016

14 Décembre 2016

## II – Les compétences

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES .....**

**COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....**

**COMPETENCE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION .....**

**COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI.....**

**COMPETENCE TOURISME.....**

**COMPETENCE COMMUNICATION .....**

**COMPETENCE ENVIRONNEMENT .....**

**COMPETENCE HABITAT.....**

**COMPETENCE ACTION SOCIETALE .....**

**COMPETENCE DECHETS.....**

---

# FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

---

- Vice-Président délégué : Vincent DENBY WILKES
- Agents référents : Denis GERVASONI / Jennifer PIGEON (RH)

## 1. Finances

### COMPTE ADMINISTRATIF 2016

---

Le compte administratif 2016 de la communauté de communes Côte d’Emeraude a été voté le 02 mars 2017.

Au préalable, il est très important de bien comprendre que le budget de fonctionnement propre à la communauté de communes est très inférieur aux dépenses de fonctionnement globales.

***En effet, en 2016, les dépenses réelles de fonctionnement (chapitres 011 – 012 – 65) représentent moins de 2 400 000 €, soit 16.94 € des dépenses de fonctionnement de la collectivité, composées donc à près de 83% de reversements aux communes, à l’Etat et de dotations aux amortissements.***

#### LE RESULTAT EXERCICE 2016

Dépenses de fonctionnement : 14 116 085.21 €  
Recettes de fonctionnement : 15 975 833.56 €  
**Solde Positif : 1 859 748.35 €**

Dépenses d’investissement : 1 604 884.31 €  
Recettes d’investissement : 3 161 448.03 €  
**Solde : 1 556 563.72 (hors reports)**

**Résultat de clôture de l’exercice 2016 : 3 416 312.07 €**



29/05/2017 • 42

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions 2016	Réalisé 2016
<b>DF</b>		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 126 336,52</b>	<b>14 116 085,21</b>
014		Atténuations de produits	11 396 559,38	11 396 559,38
	73921	Attributions de compensation	7 735 611,01	7 735 611,01
	73922	Dotations de solidarité communautaire	354 378,37	354 378,37
	73923	Reversements sur FNGIR	3 178 340,00	3 178 340,00
	73925	FPIC	128 230,00	128 230,00
	7391178	Dégrèvement CFE	0,00	0,00
011		Charges à caractère général	1 415 573,00	886 023,56
012		Charges de personnel et frais assimilés	1 293 700,00	1 237 893,95
023		Virement à la section d'investissement	1 338 856,46	0,00
042		Amortissements	320 997,68	320 997,68
65		Déficit des budgets annexes	324 520,00	267 308,90
66		Divers	6 000,00	272,22

## LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - Chap. 014

### Dépenses obligatoires

Commune	AC annuelle 2016	AC mensuelle 2016
La Richardais	1 181 843,51	98 486,96
Lancieux	44 171,64	3 680,97
Le Minihic sur Rance	15 749,28	1 312,44
Plessix Balisson	2 324,40	193,70
Pleurtuit	270 955,52	22 579,63
Ploubalay	219 982,07	18 331,84
Saint Briac sur Mer	48 157,82	4 013,15
Saint Lunaire	572 709,13	47 725,76
Trégon	29 753,16	2 479,43
Dinard	5 349 964,50	445 830,38
<b>TOTAL</b>	<b>7 735 611,04</b>	<b>644 634,25</b>

29/05/2017 • 55

Commune	DSC annuelle 2016
La Richardais	22 394,73
Lancieux	22 914,10
Le Minihic sur Rance	15 721,22
Plessix Balisson	1 212,29
Pleurtuit	66 735,19
Ploubalay	33 450,06
Saint Briac sur Mer	29 780,84
Saint Lunaire	31 466,53
Trégon	3 013,63
Dinard	127 689,78
<b>TOTAL</b>	<b>354 378,37</b>



## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### LES PRODUITS FISCAUX DIRECTS : Chap 073

TAXES	Produits 2016
TAXES FONCIERES ET HABITATION	10 297 188,98
CVAE	1 405 314
Imposition Forfaitaire Entreprises de Eéseaux	581 648
TASCOM	381 014
Autres Impôts locaux ou assimilés	93 731
<b>TOTAL</b>	<b>12 758 895,98</b> <b>(12 739 038 Budgetés)</b>



29/05/2017 • 64

## LES DOTATIONS : Chap74

DOTATIONS	2016
DOTATION INTERCOMMUNALITE	431 401
DOTATION DE COMPENSATION	1 174 125
<b>TOTAL</b>	<b>1 605 526</b>



29/05/2017 • 66

## LES COMPENSATIONS : chap 74

COMPENSATIONS	2016
Au titre de la contribution économique territoriale	2 285,00
Au titre des exonérations de taxe d'habitation	194 613,00
Attribution du fonds départemental de la TP	47 027,00
<b>TOTAL</b>	<b>243 925,00</b>



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



### LE BUDGET PRINCIPAL

#### Les principales dépenses d'Investissement :

- Le siège communautaire (acquisition du R+2)
- Le Haut Débit (2 000 000 € - reports 2016)
- Fonds de concours aux communes



29/05/2017 • 72

## Dépenses d'investissement 2016

Libellé	Budget 2016	Dépenses 2016
<b>Total dépenses d'investissement</b>		
Acquisition camion Brigade + VL	47 000,00	35 916,60
Acquisition SIEGE	961 000	979 069
panneaux signalétiques PA + chemins de randonnée	199 500	120 855
Etudes Hermitage / mobilité / signalétique	124 500	32 201,10
Mobilier dont siège + matériels bureau et informatique	271 400	61 903,58
PLH	440 164,09	159 000
Logiciels urbanisme / SIG / Mise en réseau médiathèque...	195 950	47 875
Fonds de concours communes	1 911 994	142 693,00
Haut débit	2 170 616,67	<b>REPORTS</b> 2017
Mise en réseau des médiathèques	37 000,00	16 250,40



29/05/2017 • 73

**LES RECETTES  
D'INVESTISSEMENT**



## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

Libellé	Budget 2016	Recettes 2016
<b>Total recettes d'investissement</b>		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 871 437,14	reports BP 2017
Virement de la section de fonctionnement excédent de fonctionnement capitalisé	1 338 856,46	0,00
Amortissement	1 257 845,96	1 257 845
FCTVA	320 997,68	320 997,68
Remboursement budget annexe PA Orme	15 000	208 182
recettes siège communautaire contrat de territoire 35	591 128	324 702
Recettes mise en réseau des médiathèques contrat de territoire 35	49 700,00	49 720,00
	6 000,00	REPORTS 2017



Le conseil communautaire a voté en 2016 à l'unanimité la stabilité des taux

- Taux de CFE 2016 : 24.60%
- Taux de TH 2016 : 11.18%
- Taux de FNB 2016 : 2.38%

### DONNEES BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



## LE RESULTAT EXERCICE 2016

Dépenses d'exploitation : 48 785.94 €  
Recettes d'exploitation : 54 715.17 €  
Excédent : 5 929.23€

Dépenses d'investissement : 65 080.10 €  
Recettes d'investissement : 107 865.64 €  
Excédent: 42 785 .54 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016 : + 48 714.77 €**



29/05/2017 • 77

**CA 2016**  
**budget annexe**  
**COUTELOUCHE**



## LE RESULTAT EXERCICE 2016

Dépenses de fonctionnement : 103 983.42 €

Recettes de fonctionnement : 103 983.42 €

Déficit : 0 €

Dépenses d'investissement : 103 983.42 €

Recettes d'investissement : 102 753.42 €

Déficit : 1 230 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 : - 1 230 €

**TOUS LES LOTS ONT ÉTÉ VENDUS – LA PROCEDURE  
EXTENSION DU PA EST ENGAGEE EN 2017 SUR PRES DE 3HA  
AVEC EN PREMIER LIEU L'ACQUISITION DES PARCELLES  
PUIS LE RECRUTEMENT D'UN MAITRE ŒUVRE,**



29/05/2017 • 81

**CA 2016  
budget annexe  
ORME**



## LE RESULTAT EXERCICE 2016

Dépenses de fonctionnement : 882 110.41 €  
Recettes de fonctionnement : 880 250.41 €  
Déficit : 1 860 €

Dépenses d'investissement : 1 131 052.67 €  
Recettes d'investissement : 882 110.41 €  
Déficit : 248 942.26 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 : - 250 802.26 €

**COMMERCIALISATION DES LOTS EN COURS – DEFICIT SERA  
COMBLE AVEC LA VENTE PROGRESSIVE DES LOTS  
9 lots à vendre**



29/05/2017 • 84

**CA 2016  
SPANC**



## LE RESULTAT EXERCICE 2016

Dépenses d'exploitation : 60 604.38 €  
Recettes d'exploitation : 87 693.89 €  
Solde positif : 27 089.51 €

Dépenses d'investissement : 31 352.43 €  
Recettes d'investissement : 30 171.36 €  
Déficit : 1 181.07 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 25 902.44 €**



29/05/2017 • 87

**CA 2016 POLE  
DECHETS**



## LE RESULTAT EXERCICE 2016

Dépenses d'exploitation : 4 671 942,00 €

Recettes d'exploitation : 4 417 145,08 €

Déficit: 254 796,82 €

Dépenses d'investissement : 399 684,23 €

Recettes d'investissement : 770 858,34 €

Excédent : 371 174,11 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 : + 116 377,29 €



29/05/2017 • 89

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions 2016	Réalisé 2016
<b>DF</b>		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 013 910,83</b>	<b>4 671 942,00</b>
011		Charges à caractère général	2 562 795,42	2 393 879,22
012		Charges de personnel et frais assimilés	849 500,00	849 500,00
014		Reversements SIDCOM	455 000,00	455 000,00
023		Virement à la section d'investissement	168 750,83	0,00
042		Amortissements	326 144,00	325 104,32
65		Excédent	621 500,00	620 000,00
66		Charges financières	29 920,58	28 458,46
67		Titres annulés	300,00	0,00



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

Chapitre	Libellé	Budget 2016	Recettes 2016
<b>RF</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 013 910,83</b>	<b>4 417 145,08</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	620 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	22 500,00	29 678,15
042	Opérations d'ordre / subventions	26 300,00	26 179,56
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	335 790,00	387 314,95
73	Impôts et taxes (dont TEOM)	3 513 000,00	3 467 556,00
74	Eco-organismes	380 000,00	387 785,75
76	Produits financiers (clôture compte CA / SIRDOM)	20	981,46
77	Produits exceptionnels ( dont régularisation écriture immo = 105 750,83€)	116 300,83	117 649,21

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

	Libellé	Budget 2016	Dépenses 2016
<b>D I</b>	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>1 489 866,04</b>	<b>399 684,23</b>
040	Opération d'ordre / subventions	26 300,00	26 179,56
16	Emprunts et dettes assimilés	32 200,00	32 160,82
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	835 250,83	341 343,85
23	Immobilisations en cours	556 115,21	0,00



## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

	Libellé	Budget 2016	Recettes 2016
<b>RI</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 489 866,04</b>	<b>770 858,34</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	607 791,06	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	168 750,83	0,00
040	Opération d'ordre	326 144,00	325 104,32
10222	FCTVA(passage versements trimestriels)	16 000,00	74 573,87
1068	Excédents de fonctionnement reportés	371 180,15	371 180,15



2016 - 1000000000

## 2. PERSONNEL – GESTION DES CARRIERES ET RECRUTEMENTS

### Effectifs actuels:

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, 62 agents travaillent à la communauté de communes Côte d'Emeraude.

### Situation administrative des agents :

- Titulaires : 42
- Non-titulaires sur emplois permanent : 4
- Mis à disposition d'un autre établissement : 1
- CUI-CAE : 3
- Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI - Chantier d'insertion) : 12

### Temps de travail :

- Temps complet : 44
- Temps non complet : 12 agents du chantier : 30h / semaine  
1 agent SPANC à 20h/semaine
- Temps partiel (80%): 4
- Temps partiel (50%) : 1

### Enveloppe budgétaire

En 2016, 2 200 050€ ont été inscrits au budget de la CCCE pour les dépenses de personnel (chap 012)

### Mouvements

#### • Nombre de sorties : 2

- Monsieur Yannick PRIOU, encadrant du chantier d'insertion – Départ à la retraite le 1<sup>er</sup> juin 2016
- Madame Hélène SIMON, responsable du Pôle Finances et RH- Mutation le 13 juin 2016.

#### • Nombre d'entrée : 5

- Monsieur Renan CARFANTAN, recruté le 09 mars 2016 sous CAE-CUI comme gestionnaire de maintenance et d'entretien du patrimoine
- Monsieur Johann RESLINGER, recruté le 21 mars 2016 comme encadrant du chantier d'insertion
- Madame Lydie ROLLAND, recrutée le 10 novembre 2016 comme agent d'accueil du Pôle collecte et valorisation des déchets
- Monsieur Marc-Antoine DELOY, recruté le 14 novembre 2016 sous CAE-CUI comme agent de déchèterie polyvalent - ripeur
- Monsieur Laurent GAIGNON, recruté le 1er décembre 2016, comme responsable des Systèmes d'Information

# COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>PROGRAMME MOBILITE 2014-2020</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2014
<b>ÉLUS(S) RÉFERENT(S) :</b>	Pierre CONTIN, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Flora ANDRE, Chargée de mission mobilité
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	DDTM DREAL Conseil Départemental 35 Conseil Départemental 22 Pays de Saint-Malo Saint-Malo Agglomération Comité régional de tourisme Communes Office de tourisme Intercommunal
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'usage du vélo,</li> <li>- Améliorer l'offre de transport en commun existante</li> <li>- Faciliter l'intermodalité,</li> <li>- Favoriser la mobilité pour tous</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Résidents Actifs Touristes Social
<b>BUDGET :</b>	Services transports : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport à la demande : 44 927€</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de scooters : 6360€</li> <li>Etudes : 16 120€</li> <li>Communication et animation : 3 200 €</li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<p>Un diagnostic de l'offre de transport sur le territoire a été réalisé en 2010 et complété en 2014 sur le volet modes doux et intermodalité.</p> <p>Une analyse des flux a permis de souligner <b>l'importante des échanges pendulaires entre le territoire et Saint-Malo, Dinan et Plancoët</b>. 43 % des actifs résidents sur la CCCE travaillent à l'extérieur du territoire. 46% des actifs travaillent sur la CCCE résident sur une commune extérieure. Or, l'offre de transport n'est pas adaptée.</p> <p>Sur le territoire, les communes littorales et rétro-littorales sont inégalement desservies par les deux réseaux interurbains Illeloo et Tibus ; Les bassins d'emploi et les gares de Saint-Malo, Dinan et Plancoët sont difficiles d'accès en transports en commun. Par ailleurs, le manque d'infrastructures dédiées au covoiturage et au vélo ne permet pas le développement des modes alternatifs à la voiture.</p> <p>Sur le plan touristique, le développement du tourisme à vélo est important du fait de l'implantation sur le territoire de l'itinéraire tour de manche inauguré en 2013 et de la voie verte Dinan-Dinard.</p> <p>Faciliter la mobilité pour les touristes et mettre en cohérence les politiques « tourisme » et « mobilité » pour favoriser l'accueil touristique semble être une opportunité pour le territoire. Cependant, la traversée de la Rance entre Saint-Malo et Dinard est un point dur.</p>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>Le programme mobilité 2014-2020, a pour ambition de développer une offre de transport multimodale, adaptée aux besoins des actifs et des touristes.</p> <p>L'objectif est d'aménager des infrastructures structurantes : un réseau cyclable utilitaire et pôle d'échange multimodal et d'y associer une offre de services de transports multimodales.</p>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Après l'adoption du deuxième volet de la politique

mobilité fin 2014, l'année 2016 a permis d'initier plusieurs actions phare du programme.

**Volet « infrastructures » :**

- Suivi des études de faisabilité du schéma cyclable, concertation avec les gestionnaires de voirie, et services de l'Etat.
- Lancement d'une étude d'urbanisme pour le réaménagement du secteur de l'Hermitage en requalification ; définition d'un scénario d'aménagement.
- Suivi de l'étude de pré-faisabilité pour l'aménagement cyclable du barrage de la Rance en lien avec le département et Saint-Malo Agglomération
- Commande d'une étude de franchissement doux de la RD168.

**Volet « offre de services » :**

- Conventonnement avec le département d'Ille-et-Vilaine pour l'adaptation et l'ajout d'horaires à la ligne 16 aux horaires des actifs et aux horaires d'arrivée et de départ des TER et TGV.
- Mise à disposition de 5 scooters à tarif solidaire pour des publics rencontrant des problématiques de mobilité pour accéder à l'emploi ou à la formation.

**Volet « animation » :** Participation à l'organisation et à la conception d'un village des mobilités et d'une opération de gratuité des transports à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité.

**Transport à la demande :** gestion et suivi mensuel du service ; bilan de fonctionnement des 4 ans du service ; attribution du marché ; renouvellement des conventions de délégation de compétence ;

**Plan de financement :** Réalisation de dossiers de demande de financement et réponse à des appels à projets.

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>GESTION DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE SIGNALETIQUE DES PARCS D’ACTIVITES</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Pierre CONTIN, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Flora ANDRE, Chargée de mission mobilité
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	DDTM 22 et 35 Conseils généraux Communes CCI APPA Associations de commerçants
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Améliorer le cadre de vie en limitant l’affichage publicitaire, tout en favorisant l’attractivité économique du territoire.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Communes Entreprises Résidants
<b>BUDGET :</b>	Signalétique : 119 171€
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Réalisation d’un diagnostic de la publicité en 2011. Sur les 450 dispositifs relevés, 8 sur 10 sont non conformes à la réglementation nationale (Loi 2010-788 ENE). Les axes routiers les plus fréquentés (RD266 et RD168) ainsi que les entrées de ville sont les plus touchés.  Le 13 juillet 2015, est entrée en vigueur le décret 2012-118 qui a rendu l’ensemble des publicités et pré enseignes illégales hors agglomération.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Sur la base de ces constats, un programme d’actions pluriannuel a été adopté en 2012 et coordonné à l’échelle communautaire pour inciter

	<p>au respect de la réglementation, proposer de solutions alternatives à l'affichage extérieur et accompagner les communes dans leurs démarches.</p>
<p><b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b></p>	<p><b>Gestion de la publicité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse aux entreprises, porteurs de projets et collectivités concernant les règles relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes.</li> </ul> <p><b>Signalétique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi et réception des travaux d'aménagement signalétique des parcs d'activités.</li> </ul>

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>AMENAGEMENT / URBANISME / ECONOMIE / HABITAT</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Révision du SCOT du Pays de St Malo</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY et Bernard DUBOIS
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Pays de St Malo, communes, CCI.....
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<p>Participation aux instances de concertation liées à la révision du SCOT. Cette révision vise notamment à :</p> <p><b>AMENAGEMENT - URBANISATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Définir le cadre</b> de l'urbanisation du territoire en fixant notamment des règles sur les densités, le nombre de logements à prévoir y compris les logements sociaux... les propositions faites sont en phase avec le PLH de la CCCE,</li> <li>- <b>Débat et échanges</b> sur l'interprétation à avoir de la Loi Littoral, très impactante sur notre territoire. Un des enjeux majeurs des élus de la CCCE est de permettre une densification des zones urbanisées, et donc la volonté de reconnaissance comme villages de ces zones urbanisées.</li> <li>- <b>Tenir compte de l'évolution du territoire</b> du pays de Saint-Malo, et notamment de l'intégration au 1er</li> </ul>

	<p>janvier 2014, des 3 communes des Iffs, Saint-Brieuc des Iffs et Cardroc à la Communauté de Communes Bretagne Romantique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégrer les nouvelles dispositions réglementaires</b> issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite «Grenelle 2 »</li> <li>• <b>Adapter le SCoT aux enjeux et orientations actualisés</b> qui fondent le projet de territoire, et notamment de répondre à la croissance attendue de population et d'activités, dans une perspective de développement durable et équilibré du territoire</li> </ul> <p><b>VOLET COMMERCIAL (cabinet recruté par le PAYS pour ce volet spécifique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixation du nombre d'ha à urbaniser dans le cadre de commerces ou de parcs d'activités, volonté de maîtriser le foncier.</li> </ul>
	Communauté de communes Côte d'Emeraude, communes, ....
<b>BUDGET :</b>	Sans objet
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Les élus des Communautés du Pays de Saint Malo ont décidé en juillet 2013, d'engager la révision du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en décembre 2007.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Participation à de très nombreuses réunions et à des ateliers et comités de pilotage sur

	les thématiques aussi diverses que l'habitat, le commerce...
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Le SCOT devrait être exécutoire second semestre 2017

# COMPETENCE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

INTITULÉ DE L'ACTION :	<b>DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</b>
ANNÉE DE DEMARRAGE :	2011
ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :	Bernard Dubois
DOSSIER SUIVI PAR :	Gwenaël RENAUD Thomas Frappier
PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :	DDTM DREAL Conseil Départemental 35 Conseil Départemental 22 Pays de Saint-Malo GéoBretagne Communes
OBJECTIF (S) DE L'ACTION :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer l'usage de la cartographie numérique</li> <li>- faciliter la connaissance du territoire</li> </ul>
CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :	Agents Elus Grand-Public
BUDGET :	SIG : 15 000€ + personnel
CONTEXTE DE DÉPART :	Créée en novembre 2011, le WebSIG cadastre/urbanisme offre l'accès au cadastre, aux documents d'urbanisme, aux photos aériennes et aux référentiels de l'IGN. Puis d'autres applications se sont greffées sur le projet dont 2 pour les professionnels et deux autres pour le grand-public.
PRÉSENTATION :	La communauté de communes Côte d'Emeraude a développé en interne des cartes interactives grands publics et des portails professionnels afin de développer l'usage de la cartographie numérique et de faciliter la connaissance du territoire.

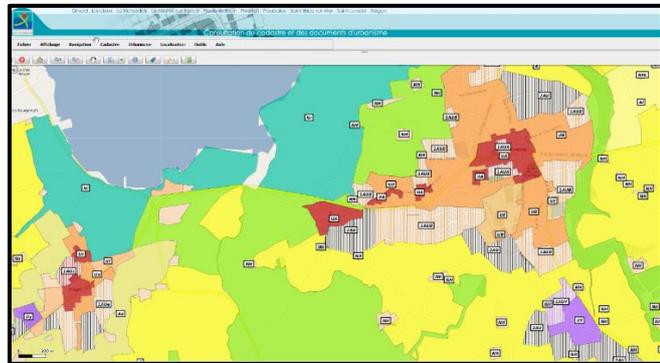
## BILAN ANNUEL DE L'ACTION :

Applications professionnels :

### Cadastre :

En 2016, l'ensemble des documents d'urbanisme ont été intégrés à l'application et mis à jour, y compris de nouvelles servitudes. Actuellement, près de 90 agents communaux et intercommunaux ont accès à l'application et aussi plus d'une vingtaine d'élus. Des formations ont eu lieu en fin de l'année 2015 début 2016 pour aider les différents utilisateurs à s'approprier le logiciel.

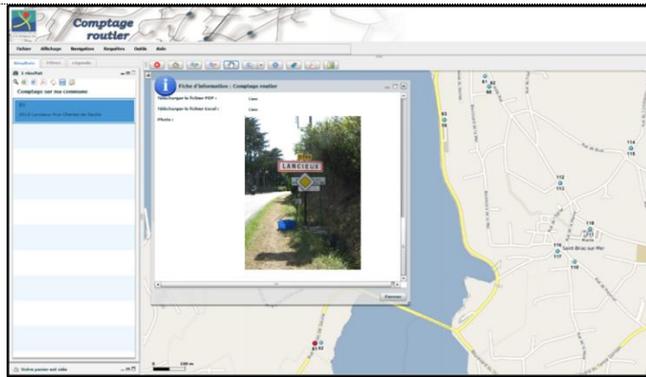
Le WebSIG est interfacé avec le logiciel d'instruction des permis de construire.



### Comptage routier :

Fin 2013, un portail cartographique a été mis à disposition des communes regroupant l'ensemble des comptages de flux routiers réalisés. Les résultats de la campagne de comptage sont téléchargeables à partir de requêtes attributaires et géographiques.

En 2016, une quinzaine de comptages ont été ajoutés pour un total de 150 sur l'ensemble des années (2010 à 2016).

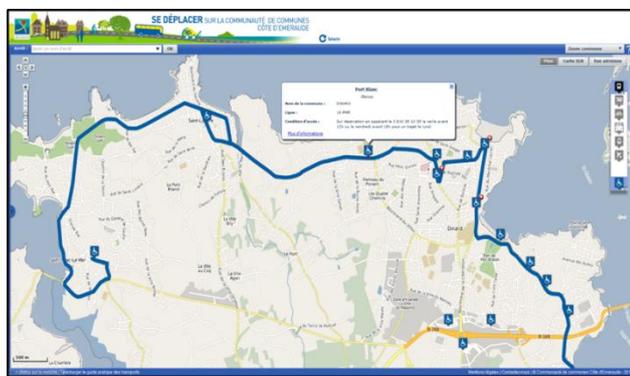


Application grand-public :

### Mobilité

Présentée lors de l'inauguration du service de transport à la demande en 2013, la carte interactive « mobilité » permet de choisir et de localiser avec précision les arrêts des principaux moyens de transport (TADy Cool, Illenoo, Tibus et autres).

Les nouveautés majeures de 2016 sont la publication des réseaux ferrés et des boutiques SNCF.



### Randos et balades

Créée en 2012, la carte interactive « Randos et balades » est un outil de communication numérique de l'offre de randonnée, venant en complément des supports papiers existants.

Durant l'année 2016, l'application a connu



plusieurs mises à jour de tracés des circuits et l'intégration des nouveaux guides de randonnées.

En dehors, de ces applications le service SIG a aussi élaboré :

- des cartes à l'attention des élus
- Aider à la réalisation de PLU
- Participer au réseau GéoBretagne
- Créé des nouvelles données notamment une couche sur les lotissements et les permis d'aménager.
- Alerter sur les élus et les agents sur les prochaines obligations réglementaires impactant le SIG (DT-DICT, Géoportail de l'Urbanisme)

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>GESTION ET MAINTENANCE DU RESEAU INFORMATIQUE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Bernard Dubois
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gwenael RENAUD
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Prestataire informatique CDG35
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Améliorer les usages informatiques des agents Maintenir le réseau
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Agents
<b>BUDGET :</b>	Signalétique : 50 000 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<p>En 2014, l'installation d'un nouveau système informatique dans le siège était l'un des projets majeurs du service SIG/NTIC.</p> <p>Pour 2015 et 2016, la gestion du système informatique a aussi engagé une part importante du fonctionnement du service notamment sur la maintenance des réseaux et des logiciels.</p>
<b>PRÉSENTATION :</b>	Maintenance du réseau informatique
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de solution pour les problèmes de téléphonie au pôle déchet</li> <li>- Maintenance du logiciel d'ADS</li> <li>- Problématique de maintenance du Faisceaux Hertzien</li> <li>- Déménagement du deuxième étage et achat de matériel.</li> <li>- Maintenance des serveurs et postes informatiques</li> <li>- En lien avec le CDG35, aide au recrutement d'un DSI.</li> </ul>

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>SUIVI DU PROJET BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Bernard Dubois
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gwenael RENAUD Denis GERVASONI
<b>PARTENAIRE(S) ÉVENTUEL(S) :</b>	Mégalis Pays de Saint-Malo Conseil Départemental 35 Conseil Départemental 22
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Déploiement de la fibre optique
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Usager Entreprise
<b>BUDGET :</b>	Budget 2014- 2030 : 13, 5 Millions d'Euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<p>Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030. Ce projet présente un coût total estimé à 2 milliards d'euros.</p> <p>L'horizon fixé par le Schéma de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) est donc d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2030.</p> <p>Les opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans certaines villes et agglomérations.</p> <p>En dehors de ces zones ce sont les collectivités territoriales qui déploient des réseaux d'initiative publique (communément appelés « RIP »).</p> <p>L'initiative publique, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne 90% du territoire breton et 60% de la population et est financé en partie par les EPCI.</p>
<b>PRÉSENTATION :</b>	Ce schéma, dans son organisation, a permis de définir les territoires qui seraient concernés par la première phase de déploiement : identification des zones géographiques les moins bien desservies,

	<p>sélection des zones prioritaires pour recevoir la fibre optique et sélection des zones bénéficiaires d'opérations de montée en débit.</p> <p>A l'échelle de la communauté de communes Côte d'Emeraude, le programme Bretagne très haut débit va s'organiser pour sa phase 1 (2014-2018) de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Axe 1 Equilibre (villes moyennes)</u> : La ville de Dinard a été sélectionnée comme l'une des 13 villes moyennes. Par conséquent, l'ensemble de ses habitants vont pouvoir bénéficier de la fibre optique dans le cadre de la phase 1 de Megalis. Les études et premiers travaux sont prévus pour 2016.</li> <li>• <u>Axe 2 Cohésion (FTTH en zone rurale)</u> : La communauté de communes Côte d'Emeraude a identifié comme zone prioritaire un secteur central se situant sur 4 communes (Pleurtuit, La Richardais, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire). Cette zone centrale intégrera les parcs d'activités de la Ville au Coq, de l'aéroport et Cap Emeraude.</li> <li>• <u>Axe 3 Economie-connaissance-services</u> : Cet axe reste en cours de réflexion auprès du syndicat mixte « Mégalis Bretagne ».</li> <li>• <u>Axe 4 : Montée en débit</u> : Parallèlement à ce déploiement FTTH, la communauté de communes Côte d'Emeraude a proposé une solution complémentaire de montée en débit. Cette solution consiste à installer un équipement à l'échelle des sous-répartiteurs permettant aux lignes desservies d'avoir un meilleur débit et ainsi d'offrir des offres « Triple Play » (Téléphone-Internet-Télévision)</li> </ul> <p>4 zones ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-2 zones sur le Minihic-sur-Rance (Centre-ville et La Landriais)</li> <li>-1 zone sur la Richardais (La Pagnais/La Gougeonnais)</li> <li>-1 zone sur Pleurtuit (La Ville au Monnier)</li> </ul>
<p><b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b></p>	<p>- L'ensemble des montées en Débits ont été réalisées</p>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les premières études pour le fibrage de Dinard ont été commencées (Relevé de boîtes aux lettres)</li><li>- Le secteur de Dinard qui recevra la fibre en 2019 a été élargi sur Saint-Lunaire (Fourberie) et sur la Richardais (une partie de la Gougeonnais qui n'avait pas eu de montée en Débit)</li></ul>
--	---

# COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Vice-Président délégué : Alain LAUNAY
- Agent référent: Benoît CADOT

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Commercialisation des terrains du parc d'activités de l'Orme</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Mairie de Pleurtuit, IDEA 35
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Dynamiser la vie économique de la CCCE et la création d'emploi en permettant à des entreprises en création ou en développement d'acquérir du foncier pour implanter leurs bâtiments
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises, artisans, du territoire ou extérieur à la CCCE
<b>BUDGET :</b>	Opération de vente de terrains
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Extension du parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit en 2011
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et présentation du parc d'activités et des terrains à vendre à différents prospects, chefs d'entreprises</li> <li>• Préparation des actes administratifs internes (présentation de la demande d'achat de l'entreprise en Bureau, délibération)</li> <li>• Mise en contact avec les opérateurs de réseaux</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente pour le lot n° 1 (1 618 m<sup>2</sup>) à l'entreprise Agenda Diagnostic le 8 septembre 2016</li> </ul>

Activité : Techniques et diagnostics du bâtiment (air, amiante...)

- Vente du lot n° 5 à l'entreprise Vit Transport le 27 mai 2016. Activité : Messagerie, transport express
- Demande de réservation des lots n°3, n° 11, n° 23 et n° 24 (ces deux lots étant issus de la division du lot n°21 en trois
- Engagement de la division en trois petits terrains du lot n°21 (3 470 m<sup>2</sup>) pour répondre à la demande d'entreprises qui souhaitent acquérir des parcelles de petite surface. Les lots issus de cette division seront les n° 23 (585 m<sup>2</sup>), n° 24 (642 m<sup>2</sup>) et n° 25 (2 240 m<sup>2</sup>)

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Commercialisation des terrains du parc d'activités de Coutelouche</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2006
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Mairie de Ploubalay
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Dynamiser la vie économique de la CCCE et la création d'emploi en permettant à des entreprises en création ou en développement d'acquiescer du foncier pour implanter leurs bâtiments
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises, artisans, du territoire ou extérieur à la CCCE
<b>BUDGET :</b>	Opération de vente de terrains
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Extension du parc d'activités de Coutelouche en 2006
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et présentation du parc d'activités et du terrain à vendre à différents prospects</li> <li>• Préparation des actes administratifs internes (présentation de la demande d'achat de l'entreprise pour le Bureau, délibération)</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Rétablissement du double sens de circulation pour permettre aux véhicules agricoles venant à la coopérative d'emprunter la rue en venant de la route

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Adressage et signalétique des entreprises dans les parcs d'activités</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi Pierre CONTIN, Vice-président chargé de l'aménagement et de la mobilité
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Flora ANDRE (pilotage de l'action)- Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	APPA, mairies
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Améliorer et faciliter la localisation des entreprises situées dans les parcs d'activités de la CCCE
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises installées dans les parcs d'activités, clients et fournisseurs
<b>BUDGET :</b>	(budget Signalétique – pôle TEA)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi Grenelle II (disposition applicable en juillet 2015) : La majorité des pré-enseignes dérogatoires deviendront illégales</li> <li>• Améliorer l'accessibilité aux entreprises</li> <li>• Harmoniser la signalétique et l'adresse à l'intérieur des parcs d'activités</li> </ul>
<b>PRÉSENTATION :</b>	Mise à jour des noms et de l'emplacement des entreprises des parcs d'activités (359 entités)
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Mis à jour de la base de données des entreprises des parcs d'activités servant de référence pour la mise à jour des plans et RIS installés sur les parcs d'activités

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Préparation du forum de l'emploi saisonnier</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Pôle Emploi de St Malo, Missions Locales de St Malo et Dinan, CCI de St Malo, mairie de Dinard
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Mettre en contact les demandeurs d'emplois saisonniers et les entreprises de la CCCE qui recherchent des travailleurs saisonniers Informer les demandeurs d'emplois sur la mobilité, les possibilités locales en hébergement pour les travailleurs saisonniers les emplois pour les mineurs
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandeurs d'emplois, étudiants</li> <li>• Entreprises de la CCCE</li> </ul>
<b>BUDGET :</b>	13 000 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Prise de la compétence emploi et de la gestion du Point Accueil Emploi
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de partenariats et mise en place du comité de pilotage du forum</li> <li>• Recherche d'entreprises ayant des besoins de recrutements d'emplois saisonniers, présentation des objectifs du forum, suivi des inscriptions des exposants</li> <li>• Suivi du plan de communication avec le service communication de la CCCE</li> <li>• Pilotage de la logistique du forum</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	920 visiteurs lors du forum (13 h 00 – 18 h 00) et 400 offres d'emplois saisonniers

	proposées. Très bon retour aussi bien des visiteurs que des exposants. Décision de renouveler l'opération en 2017
--	---

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Location des ateliers-relais communautaires</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Dynamiser le développement économique en proposant une offre en immobilier d'entreprises pour des entreprises en création ou en développement
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises
<b>BUDGET :</b>	
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Construction et ouverture des ateliers-relais communautaires en juillet 2013
<b>PRÉSENTATION :</b>	Accueil du prospect, visite de l'atelier-relais, présentation de la demande pour le Bureau communautaire, préparation des documents administratifs (bail), état des lieux de l'atelier-relais, remise des clés, gestion de l'entretien courant
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Atelier-relais n° 4 : Départ de l'entreprise EP Couverture le 28 juillet 2016 et arrivée le 29 juillet 2016 de l'entreprise Atelier de Ferronnerie Seveno (ferronnerie d'art) Location des bureaux à l'organisme de formation « Scabe » du 11 au 27 juillet

	2016 pour la formation des futurs salariés de la Boulangerie Louise (Cap Emeraude)
<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique -</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Location des ateliers d'artistes</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Daniel LEROY, Vice-président de la communauté de communes
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Mairie du Plessix-Balisson, artistes des ateliers d'artistes
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Promouvoir et valoriser l'activité artistique auprès du grand public Mettre en réseau les artistes locaux Proposer des lieux de création artistique de qualité
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Artistes, artisans d'art
<b>BUDGET :</b>	
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Redynamiser la commune du Plessix-Balisson
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	15 juin 2016 : Location de l'atelier « Rouge » à Madame Lydie CHAMARET (artiste plasticienne)

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Requalification du parc d'activités de l'Hermitage, La Richardais</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Foncier de Bretagne, mairie de La Richardais
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Requalifier et valoriser l'ex site d'Intermarché fermé depuis son transfert sur Cap Emeraude afin de favoriser l'implantation d'activités à buts touristique, culturel et de loisir
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	La population résidentielle et touristique vivant ou séjournant sur le territoire communautaire
<b>BUDGET :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 725 € HT (étude CEG)</li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La fermeture et le transfert d'Intermarché sur le parc Cap Emeraude
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>Dans le cadre de la convention opérationnelle engagée avec Foncier de Bretagne : contact des différents propriétaires pour négociations en vue des acquisitions foncières</p> <p>Appel à projet pour la construction et la gestion d'un équipement aquatique.</p> <p>Travail mené avec deux groupements ayant répondu à cet appel à projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupement d'entreprises : BC</li> </ul>

	<p>Baudin-Agence Coste Architecture-Prestalis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupement d'entreprises : Legendre-Drd Architecture – Berim – Cofely Axima - CEG</li> </ul> <p>Poursuite de l'appel à projet avec le cabinet CEG mandaté par la CCCE pour mener une étude de marché sur l'implantation d'un équipement à vocations culturel, touristique et loisirs</p>
<p><b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'étude menée par le cabinet CEG (spécialisée en programmation d'équipements touristiques). Les résultats de cette étude proposent un scénario sur deux sites : Soit en réhabilitant l'ancien Intermarché, soit dans un nouveau bâtiment sur les terrains au nord de l'ancien supermarché :</li> <li>• Pôle multi-activités (parvis d'entrée augmenté d'un jardin interactif, halle centrale polyvalente desservant tous les espaces fonctionnels de l'équipement, espace coworking, bassin pour l'apprentissage du surf et zone spa-sensoriel, espace jeux interactifs et un espace urbain accrobranche)</li> <li>• Accord de principe de deux propriétaires pour la vente de leurs parcelles.</li> </ul>

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>EMPLOI</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Point Accueil Emploi</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Pôle Emploi,
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre le chômage</li> <li>• Proposer des offres d'emplois aux demandeurs d'emplois locaux</li> <li>• Accompagner, soutenir, conseiller, informer les demandeurs d'emplois dans leurs démarches</li> <li>• Communiquer sur les offres d'emplois des entreprises de la CCCE</li> <li>• Accompagner, conseiller les entreprises dans leurs projets de recrutements</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises du territoires, demandeurs d'emplois des communes de la CCCE
<b>BUDGET :</b>	27 400 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<p>Crée en 1997 par la Ville de Dinard, le Point Accueil Emploi est à l'origine un service municipal de proximité, généraliste de l'emploi à destination de tous publics.</p> <p>Dès 1998, la Communauté de Communes Rance et Frémur (CERF aujourd'hui devenue CCCE) adhère par</p>

convention aux services du PAE. Dès lors, le PAE assurera des permanences délocalisées sur les différentes communes de la CCCE.

En 2013, avec l'intégration de Dinard dans la Communauté de communes, le PAE devient de droit, par transfert de compétences, un service intercommunal.

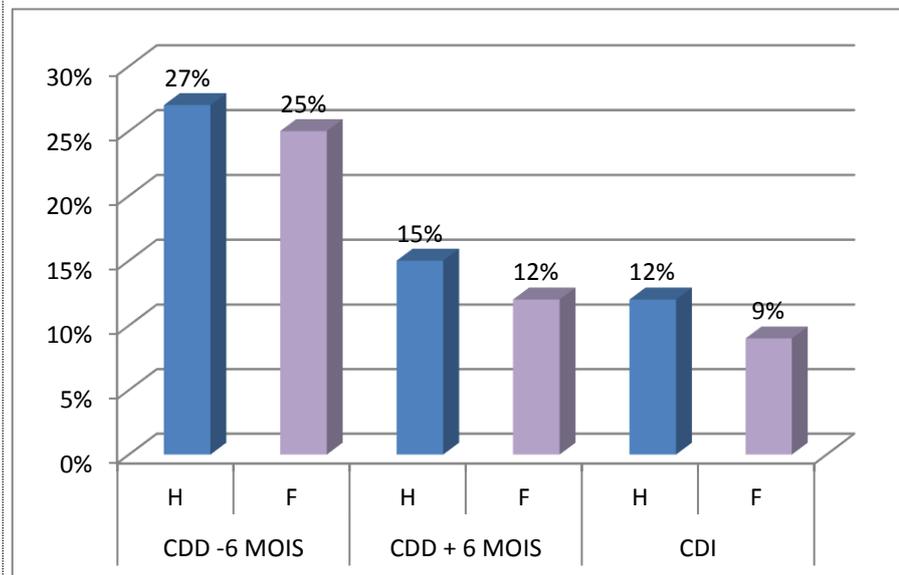
Il s'inscrit aujourd'hui au sein du pôle « Développement économique et emploi » de la CCCE.

**PRÉSENTATION :**

**BILAN ANNUEL DE L'ACTION :**

**La répartition des contacts par type de demande en 2015**

- Information/conseil concernant les offres d'emploi : **2896**
- Information/conseil concernant les outils de recherche d'emploi (informatique, téléphone, fax, documentation) : **1091**
- Formation aux techniques de recherche d'emploi (aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, préparation entretien, création espace personnel) : **527**
- Accompagnement administratif (inscription, actualisation Pôle emploi, médiation avec un partenaire...) : **508**
- Accompagnement projet de formation : **112**
- Entretiens personnalisés : **324**
- Orientation vers un partenaire : **103**
- Orientation vers une action : **25**



- Des ateliers de création « espaces emploi » sur le site de Pôle Emploi en augmentation.
- La continuité des ateliers pour les salariés du chantier

d'insertion « nature et patrimoine » de la CCCE, aide administrative, création des espaces emploi, lettre de motivation, orientation, recherche de formations, consultation des offres d'emploi...

- L'aménagement et les recrutements liés à l'ouverture de commerces de la zone Cap Emeraude a renforcé la notoriété du PAE et son rôle de recruteur.

- Travail en collaboration avec l'association AGIRabcd. Mise en place d'ateliers sur la thématique de « l'employabilité des sénoirs dans les locaux de la CCCE.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Réalisation du guide d'accueil des entreprises</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2016
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Service communication de la CCCE
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Réunir dans un guide pratique, les informations nécessaires à la vie et au développement de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du territoire, les lieux où installer son entreprise</li> <li>• Les aides et les démarches liées à la création d'entreprise.</li> <li>• La vie autour de l'entreprise (lieux d'accueil de réunion, transports, interlocuteurs techniques)</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises installées sur la CCCE, entreprises exogène arrivant sur le territoire ou nouvelle entreprise
<b>BUDGET :</b>	1 484 Euros H.T.
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Absence d'un document rassemblant des informations pratiques à destination des entreprises. Valoriser les atouts économiques de la CCCE
<b>PRÉSENTATION :</b>	Guide de 24 pages organisées de la manière suivante (sommaire) :

	<p>1- Installer, créer, reprendre une entreprise, un commerce sur la Côte d’Emeraude</p> <p>A) Présentation du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire pour vivre et créer</li> <li>- Les services administratifs</li> </ul> <p>B) Où installer son activité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parcs d’activités</li> <li>- Les ateliers relais communautaires</li> <li>- Où trouver un terrain en parc d’activités ?</li> <li>- Où implanter un commerce ?</li> </ul> <p>2) Du projet à la création</p> <p>A) Le projet</p> <p>B) Les aides à la création</p> <p>C) Les démarches</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclarer mon activité</li> <li>- La fiscalité de mon entreprise</li> <li>- La réglementation</li> <li>- Recruter</li> </ul> <p>3) Autour de l’entreprise</p> <p>A) lieux d’accueil de réunions</p> <p>B) Tourisme et hébergements touristiques</p> <p>C) Transports</p> <p>D) Interlocuteurs techniques</p> <p>E) Les rendez-vous de l’entreprise</p>
<b>BILAN ANNUEL DE L’ACTION :</b>	Edition papier du guide en 500 exemplaires et édition téléchargeable en PDF sur le site internet de la CCCE

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Accueil et conseil auprès de créateurs d'entreprise ou d'entreprise en recherche d'immobilier</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Mairies, agences en immobilier d'entreprise, propriétaires d'immobilier d'entreprise
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Répondre à la demande d'entreprises, artisans, commerçants sur des offres en immobilier professionnel hors parcs d'activités (local commercial, bureau, entrepôt, local d'activité...)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises installées sur la CCCE, entreprises exogène arrivant sur le territoire ou nouvelle entreprise
<b>BUDGET :</b>	
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Etre le premier niveau d'accueil et d'information auprès de créateur d'entreprises ou d'entreprises en recherche d'immobilier professionnel
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>Informersur l'environnement socio-économique du territoire (statistiques, grandes entreprises, caractéristiques du territoire)</p> <p>Présenter les offres disponibles en immobilier d'entreprises</p>

	<p>Mettre en contact les entreprises en recherche d'immobilier et les propriétaires ou agences spécialisées en immobilier d'entreprise</p> <p>Orienter les créateurs d'entreprises vers les bons interlocuteurs (financeurs, incubateurs d'entreprises, chambres consulaires...</p>
<p><b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b></p>	<p>10 demandes de location dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location d'un local activité : 3</li> <li>• Location de bureaux : 4</li> <li>• Location d'un local paramédical : 1</li> <li>• Location d'un atelier relais : 2</li> </ul> <p>9 demandes achat dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de terrain : 6</li> <li>• Achat d'un local commercial : 1</li> <li>• Achat d'un bâtiment d'activité : 2</li> </ul>

# COMPETENCE TOURISME

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT-LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Les communes de l'EPCI
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Mise en œuvre de la Loi NOTRe (art. L5214-16 du CGCT)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	
<b>BUDGET :</b>	
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La Loi NOTRe prévoit pour les EPCI, parmi les actions de développement économique, l'exercice de la compétence « création de Zones d'Activité Touristique et la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2017. Pour l'accompagner dans cette évolution, la CCCE a missionné le bureau d'études DIATHEMIS, associé à Maître Christian Gosseume, avocat spécialisé dans le secteur du tourisme.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le transfert de la compétence est intervenu le 26 avril 2016 par une délibération du conseil communautaire qui valide, au 1 <sup>er</sup> janvier 2017, la création d'un office de tourisme intercommunal associatif en lieu et place des 4 offices de tourisme locaux de Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac et Lancieux.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	



<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT-LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	L'étude a été élaborée en concertation avec 3 instances. Une cellule de coordination composée de la Présidente de la CCCE et du Vice-Président au tourisme, Un comité de pilotage composé des Membres du bureau communautaire, Un comité technique composé du Directeur Général des Services, de la responsable du Pôle développement, des Présidents et salariés des offices de tourisme.
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Mise en œuvre de la Loi NOTRe (art. L5214-16 du CGCT)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Le territoire communautaire
<b>BUDGET :</b>	17 005,20€ (frais d'études)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Regrouper les 4 offices de tourisme associatifs du territoire en une seule structure juridique compétente en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique à l'échelle intercommunale.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Elaboration d'un diagnostic comprenant une analyse des missions actuelles et futures des offices de tourisme, des ressources humaines, des moyens techniques et financiers en vue d'aboutir à un schéma d'organisation validé le 26 avril 2016 par le conseil communautaire.  Elaboration d'une convention d'objectifs et de moyens entre la CCCE financeur de l'OTI et l'association bénéficiaire : « Dinard Côte

	<p>d'Emeraude Tourisme ».</p> <p>Election des représentants locaux pour siéger au sein du collège des élus du Conseil d'Administration de l'office de tourisme intercommunal.</p>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<p>Création de l'office de tourisme intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p>

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR ET HARMONISATION DES TARIFS</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT-LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Mise en œuvre de la Loi NOTRe (art. L5214-16 du CGCT)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	L'office intercommunal « Dinard Côte d'Emeraude Tourisme ».
<b>BUDGET :</b>	
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<p>Une taxe de séjour instaurée dans certaines communes du territoire avec des tarifs disparates.</p> <p>Un début d'harmonisation des tarifs de certaines communes sur la grille tarifaire de Dinard, commune centre.</p>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>La taxe de séjour a été instaurée par le conseil communautaire le 26 avril 2016 avec les modalités suivantes : au réel et à l'année avec des tarifs alignés sur ceux pratiqués à Dinard en 2015.</p> <p>En septembre 2016, deux tarifs ont été modifiés suite à une évolution réglementaire : le tarif des chambres d'hôtes (pour lesquelles un tarif spécifique devait être déterminé) et des villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles. Par ailleurs, la communauté de communes a décidé d'acquérir un logiciel de gestion de la taxe de séjour, permettant aux hébergeurs touristiques de dématérialiser les formalités liées à la taxe de séjour (déclaration et paiement). A l'issue d'une mise en concurrence, la société 3D Ouest de Lannion a été sélectionnée pour fournir une solution informatique dont le paramétrage a</p>

	démarré fin 2016.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Une taxe de séjour instaurée au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 dont la gestion est facilitée par l'acquisition d'une solution informatique permettant d'optimiser le recouvrement de cette taxe.

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>ADHÉSION A L'ASSOCIATION TERRES EMERAUDE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT-LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Promouvoir la destination Côte d'Emeraude en mutualisant les moyens.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Clientèles touristiques françaises et étrangères
<b>BUDGET :</b>	3700 euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La CCCE participe à la définition des actions et à leur mise en œuvre en lien avec les autres Membres de l'association à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les offices de tourisme de Saint-Malo, Dinard, Cancale, Dinan, Saint-Cast le Guildo.</li> <li>• Le Groupement d'Intérêt Touristique Pays de la Baie du Mont Saint-Michel Bretagne Romantique</li> </ul>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>En 2016, l'activité de l'association a été réduite compte tenu des réorganisations des partenaires dans le cadre de la Loi NOTRe. L'association s'est ainsi recentrée sur quelques actions incontournables ses actions et son budget revu à la baisse par rapport aux années précédentes.</p> <p>En 2016, l'association a organisé les opérations suivantes :</p> <p><b><u>Une opération « montagne » du 14 au 19 février 2016 à Serre-Chevalier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte attractivité de l'espace situé aux</li> </ul>

	<p>pieds des pistes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations diverses : dégustations, concours de dessin, tirage au sort...</li> <li>• Image très forte de la Bretagne et de notre destination en particulier</li> </ul> <p><b><u>Salon « Destination nature » du 17 au 19 mars 2016 à Paris :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• +70 000 visiteurs (stable par rapport à 2015)</li> <li>• Cibles : Paris (18%) et Ile-de-France (63%)</li> <li>• Couplé avec le « mondial du tourisme »</li> <li>• Présence assurée par les offices de tourisme de Dinan et de Saint-Malo et le GIT</li> </ul> <p><b><u>Transat Québec / Saint-Malo :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement du port d'arrivée</li> <li>• Dédicaces des skippers</li> <li>• Concert de musique bretonne le 1<sup>er</sup> dimanche</li> <li>• Bonne fréquentation malgré le manque de visibilité de l'évènement en ville</li> <li>• Accueil et aide logistique de premier ordre par GESTEV</li> </ul> <p><b><u>Retirage de la carte touristique « loisirs et randonnées » :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantités : 100 000 exemplaires</li> <li>• Traduite en 6 langues</li> </ul>
<p><b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b></p>	<p>L'association Terres Emeraude a maintenu en 2016 son activité autour de quelques opérations phare dans un contexte de transition liée à la mise en place de la Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel.</p>

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>DESTINATION SAINT-MALO BAIE DU MONT SAINT-MICHEL</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT-LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	EPCI de la Destination : CC Côte d'Emeraude, Saint-Malo Agglomération, Dinan Agglomération, CC Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, CC Bretagne Romantique
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Cofinancement d'une étude de stratégie intégrée de développement touristique de la Destination.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Les clientèles cibles de la destination.
<b>BUDGET :</b>	2 329,00€ sur un total de 40 000€ dont 70% financés par la Région Bretagne.
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La mise en place des 11 Destinations bretonnes suite à l'étude « Morgoat » conduite par l'Observatoire régional du tourisme entre 2005 et 2008. L'objectif de ces destinations est la recherche d'une meilleure efficacité pour les politiques touristiques en agissant à l'échelle d'espaces dessinés par les visiteurs eux-mêmes.
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>ADHÉSION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT TOURISTIQUE PAYS DE LA BAIE DU MONT- SAINT-MICHEL / BRETAGNE ROMANTIQUE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT-LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Accompagnement des collectivités et professionnels du secteur privé dans la mise en œuvre de leurs projets touristiques (hôtellerie, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs, tourisme social, hébergements de groupes...) : étude de marché, définition du projet, information sur les procédures de classement et de labellisation, normes, accessibilité, montage des dossiers de financements publics, accompagnement et suivi des réalisations, agrément, versement des subventions.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Les porteurs de projets touristiques de la communauté de communes Côte d'Emeraude.
<b>BUDGET :</b>	45 955,68 euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ÉDUCATIF ET CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION PIERRE MANOLI</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOÛËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Promouvoir un des sites culturels majeurs du territoire communautaire et contribuer à l'éducation culturelle des publics scolaires.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	
<b>BUDGET :</b>	3 000 euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Le musée Manoli établi dans la maison de l'artiste Pierre Manoli est l'unique musée du territoire. La CCCE a souhaité soutenir son développement par le biais des établissements scolaires en proposant des visites adaptées aux enfants.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Depuis 2012, la CCCE et l'association Manoli ont mis en place un partenariat éducatif et culturel dans le but de faire découvrir l'unique musée du territoire au public scolaire. Dans le cadre de ce partenariat, les enfants des écoles élémentaires sont invités à découvrir l'œuvre du sculpteur Pierre Manoli en participant gratuitement à des visites guidées du musée et à des ateliers pédagogiques. Ce partenariat prévoit également la mise à disposition par le musée de documents pédagogiques à destination des enseignants pour leur permettre de préparer leur visite en amont et de servir de support pendant la visite guidée.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Sur l'année 2016, le musée Manoli a accueilli 2 407 enfants et 443 accompagnateurs issus pour la plupart du département d'Ille-et-Vilaine.

---

## COMPETENCE COMMUNICATION

---

<b>COMPÉTENCE :</b>	Communication
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>COMMUNICATION DIGITALE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Daniel LEROY, Vice-Président en charge de la communication
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Organiser la présence de la CCCE sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Les habitants du territoire communautaire.
<b>BUDGET :</b>	
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Abonnés Facebook : 616. Twitter : 229.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Communication</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>RÉALISATION DE LETTRES D'INFORMATION ELECTRONIQUES</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Daniel LEROY, Vice-Président en charge de la communication
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Communiquer de manière régulière sur les projets en cours et les actions portés par la CCCE et annoncer les réunions du conseil communautaire.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Grand public, habitants du territoire, partenaires de la CCCE.
<b>BUDGET :</b>	Action réalisée en interne
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	La lettre d'information généraliste a été envoyée avant chaque réunion du conseil communautaire à ses abonnés (environ 400). La lettre économique a fait l'objet de 3 diffusions au cours de l'année à ses 150 abonnés.

<b>COMPÉTENCE :</b>	Communication
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>RÉALISATION DE 2 BULLETINS D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2009
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Daniel LEROY, Vice-Président en charge de la communication
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Communiquer sur les actions menées par l'EPCI.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Les habitants et professionnels de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.
<b>BUDGET :</b>	15 485,80 euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Edition de 2 bulletins d'information communautaires : juillet et décembre 2016.

# COMPETENCE ENVIRONNEMENT

- Vice-Président délégué : Philippe GUESDON

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Gestion des espaces naturels du Conservatoire du littoral</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2004
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan DOINEAU
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Conservatoire du littoral
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la diversité floristique spécifique, notamment en orchidées, du site du tertre Corlieu.</li> <li>• Mettre en place une gestion des espaces par enjeu : botanique / entomologique / avifaunistique.</li> <li>• Assurer la compatibilité des usages des sites avec leur équilibre écologique.</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Faune/flore. Usagers des sites.
<b>BUDGET :</b>	<i>(juin 2014 à juin 2015 étant la période de gestion)</i> Dépenses effectives: 12 200 € ( compris salaires) Recettes : 7100 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La communauté de communes gère les sites du Conservatoire du littoral situés sur les communes costarmoricaines
<b>PRÉSENTATION :</b>	3 sites : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marais de Beaussais - 69 ha</li> <li>• Tertre Corlieu - 49.6 ha</li> <li>• Rives du Frémur - 9.8 ha</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<b>Tertre Corlieu</b>

- Dunes stabilisées et végétation caractéristique en expansion régulière ;
- Aménagements pour le public fonctionnels ;
- Extension des populations d'orchidées ;
- Expérimentation d'une gestion différenciée des prairies visant à allier les enjeux botaniques et entomologiques.
- Problème récurrent des chiens non tenus en laisse et présence de nombreux excréments sur les chemins.
- Fréquentation estivale estimée à 70 000 personnes.

#### **Marais de Beaussais**

- Accroissement de la diversité des habitats,
- Observation jusqu'à 6 individus de hiboux des marais,
- Fossés reprofilés créant un milieu favorable à la reproduction des batraciens,
- Apparition d'une nouvelle espèce d'orchidée.
- GR34 déplacé en ceinture intérieure du site de plus en plus fréquenté.

#### **Rives du Frémur**

- Pas d'observations

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Conseil en énergie partagé</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2011
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan DOINEAU
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine Communes
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Optimiser les consommations d'énergie du patrimoine bâti des communes et de la communauté de communes
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	CCCE, communes
<b>BUDGET :</b>	Coût de la prestation du technicien énergie du conseil départemental : 8 205 € (dépense effective)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Economie d'énergie
<b>PRÉSENTATION :</b>	Via une convention entre la CCCE et le département d'Ille-et-Vilaine, la CCCE met à disposition des communes un conseiller énergie. Ses missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi annuel des consommations,</li> <li>• Pré-diagnostics énergétiques,</li> <li>• Réalisation d'optimisations tarifaires,</li> <li>• Accompagnement des projets de construction et de rénovation,</li> <li>• Appui dans la rédaction de demande d'aides financières,</li> <li>• Interlocuteur privilégié pour toute question en lien avec l'énergie...</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	30 jours d'intervention auprès des communes.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Préparation d'un plan climat air énergie</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan Doineau
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	ADEME
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Optimiser l'outil Climat Pratic de l'ADEME Préparer la mise en place d'un PCAET
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	CCCE, communes, partenaires institutionnels, entreprises, citoyens
<b>BUDGET :</b>	0€ pour cette phase Réponse à un appel à projet de l'ADEME
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Obligation réglementaire de mettre en place un PCAE T avant le 31 décembre 2018
<b>PRÉSENTATION :</b>	Pendant une période d'environ 1 an, l'objectif est de mobiliser et accroître le niveau de connaissance sur les questions du climat, de l'air et de l'énergie afin d'engager une politique.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Fin 2015 : phase de commencement

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Création d'un outil de découverte et de sensibilisation à l'environnement</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie Michel Penhouët, Vice-président en charge du tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan Doineau
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Structures d'animation en environnement et en patrimoine, offices de tourisme
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Sensibiliser, faire découvrir les richesses environnementales de notre territoire aux citoyens (touristes et locaux)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Tout citoyen
<b>BUDGET :</b>	Dépenses effectives : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2580 € pour le guide des animations</li> <li>• 510 € pour les prestations d'animations sur les sites gérés par la CCCE</li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La CCCE dispose d'un patrimoine naturel riche et probablement trop méconnu. Il existe par ailleurs plusieurs structures dispensant de l'animation nature sur le territoire.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Les élus ont décidé dans un premier temps de regrouper l'ensemble de l'offre d'animation nature existante et de compléter cette dernière par des animations spécifiques sur les sites naturels gérés par la CCCE dans un document de communication unique dans lequel ont été intégrées les animations patrimoines.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	1 guide de 16 pages Période : du 13 juin au 30 décembre 2015 11 structures d'animations

	126 animations (47 nature et 79 patrimoine)
<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Programme en faveurs des écogestes au bureau</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2010
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan Doineau
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Traduire les principes de développement durable dans les gestes quotidiens nécessaires à l'exercice des fonctions des agents et élus communautaires
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Agents et élus communautaires
<b>BUDGET :</b>	0 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	-
<b>PRÉSENTATION :</b>	Construit avec les agents et les élus, le programme répertorie et analyse les pratiques en vue de les rendre plus respectueuses des principes du développement durable. 56 actions à destination des agents. 6 actions à destination des élus.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Relevés effectués. Pas de restitution réalisée.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Gestion de la randonnée</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe GUESDON
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Thomas FRAPPIER
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Groupement d'intérêt touristique du pays de la baie du Mont-Saint-Michel – Bretagne romantique, conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine, Fédération française de randonnée pédestre, associations de randonneurs (FFRP)
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Optimiser la gestion de l'offre de randonnée
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Habitants du territoire et touristes
<b>BUDGET :</b>	Tirage guide de randonnée : 3 282 € Achat signalétique et balisage : 3 748 € Entretien structures extérieures : 12 222 € Subvention département Ille-et-Vilaine pour l'entretien des chemins : 1 787€
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Offre de randonnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 19 circuits pédestres</li> <li>- 1 sentier pédagogique</li> <li>- 5 circuits équestres</li> <li>- 5 circuits VTT</li> <li>- 2 itinéraires Vélo Promenades</li> </ul>
<b>PRÉSENTATION :</b>	La communauté de communes assure la signalétique, l'entretien et la promotion d'un réseau dense d'itinéraires de randonnée depuis 2000.

## BILAN ANNUEL DE L'ACTION :

Elargissement de l'offre : un nouveau circuit nommé Lawrence d'Arabie a été créé à Dinard (12km, 3h, départ Plage du Prieuré ou Parking du Parc de Port-Breton). Projet de création d'un itinéraire équestre intercommunal.

Labellisation : une démarche de labellisation a été engagée avec la FFRP pour valoriser les « itinéraires de qualité ».

Balisage et signalétique : de nouvelles signalétiques ont été mises en place pour faciliter le cheminement des randonneurs. Balisage peinture effectué pour 9 circuits par un agent communautaire

Communication : retraitage du guide de randonnée mis à jour à 300 exemplaires. Ce guide est en vente au prix de 5€ dans les offices de tourisme.

Entretien : l'entretien a été assuré par plusieurs structures pour le compte de la communauté de communes.

:

### Entretien brigade nature patrimoine

GR 34 - PR 35 - PR 22 : 52,5 jours pour 42 km de chemins à entretenir - plusieurs passages

### Entretien agent technique paysage

GR 34 : 17 jours – 3,9 km – plusieurs passages

### Entretien AREP Lancieux :

GR 34 - PR 22 : 4,7 km de chemins à entretenir – plusieurs passages

### Entretien Kermaria /Steredenn Ploubalay

PR 22 : 7 km de chemins à entretenir –plusieurs passages

SIG : enrichissement de la carte interactive. Pour plus de détail, se reporter à la partie « Développement du système d'information géographique ».

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Programme d'actions milieux aquatiques sur le bassin versant Frémur Baie de Beaussais</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2014
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe GUESDON
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Réjane DEBROISE
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Agence de l'eau Loire Bretagne, conseils départementaux de Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine, conseil régional, syndicat d'eau du Pays de St Malo, communautés de communes Rance Frémur, Plancoët Plélan, Dinan communauté, fédérations de pêche 22 et 35, associations de pêche (Moulinet de Dinard, AAPPMA de Plancoët et de Dinan), Onema,
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Réhabiliter l'hydro-morphologie des cours d'eau pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau de 2000 (bon état des masses d'eau en 2021 et 2027)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Agriculteurs, élus, riverains et usagers du cours d'eau du bassin versant Frémur baie de Beaussais.
<b>BUDGET :</b>	Travaux 17 604 € TTC Etudes (pêches électriques) : 1 760 € TTC Communication (kakémonos, panneaux de chantier) : 1 884 € TTC
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Un diagnostic de l'état « physique » des cours d'eau a été posé en 2011 par l'association Frémur Baie de Beaussais. Il montrait des masses d'eau très dégradées malgré des enjeux de production d'eau potable (retenue d'eau potable sur le Frémur) piscicoles (le Frémur est une rivière index au plan européen pour l'anguille, espèce menacée) et de tourisme (baie de Beaussais, pêche, paysages...)
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le programme de travaux milieux aquatiques est un

	programme de travaux quinquennal qui vise à restaurer les fonctionnalités physiques et naturelles d'un cours d'eau.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<p>En 2015, après les demandes d'autorisation de travaux auprès des administrations, les travaux de restauration des cours d'eau ont pu débuter. Ils se sont concentrés sur l'affluent de Ste Brigide, sur le Frémur (qui prend ses sources à la Clémencerie) : suppression de la vanne du lavoir de Ste Brigide, rétablissement d'un lit d'étiage sur 10ml au niveau du lavoir, restauration de la continuité écologique par changement de 2 doubles buses à la ville ochedais et à la jossais, aménagement d'un gué agricole pour passage de bétail et d'engins. Accessibilité pour les poissons à 6 km de cours d'eau. Par ailleurs, l'animation du programme quinquennal s'est poursuivie avec la rencontre de 19 agriculteurs (rencontres individuelles et organisation de 3 réunions techniques collectives), 9 élus, 4 particuliers. Le programme a fait l'objet d'une communication active, autant en interne qu'en externe (cf revue de presse.</p> <p><a href="G:\02 administration generale\02 1 communication\02-1-2 Presse\REVUE DE PRESSE\ARTICLES CCCE\ENVIRONNEMENT\2015\Revue-presse CTMA 2015.pdf">G:\02 administration generale\02 1 communication\02-1-2 Presse\REVUE DE PRESSE\ARTICLES CCCE\ENVIRONNEMENT\2015\Revue-presse CTMA 2015.pdf</a></p>

<b>COMPÉTENCE :</b>	AMENAGEMENT DE L'ESPACE - ENVIRONNEMENT
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Breizh Bocage
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe GUESDON
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Sylvain GUERVENO
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude Région Bretagne Agence de l'Eau Loire Bretagne Europe Conseil Départemental Ille-et-Vilaine
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Renforcer et préserver le maillage bocager
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Agriculteurs Collectivités Particuliers
<b>BUDGET :</b>	50 000€
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La Communauté de communes s'est engagée de nouveau avec la région Bretagne et les partenaires associés dans un programme de préservation et de renforcement du maillage bocager : Breizh Bocage 2015-2020. Au deuxième semestre 2016 sera proposé aux partenaires financiers un plan de gestion sur les 4 années futures comprenant des travaux, et

	<p>un programme d'animation auprès des collectivités, agriculteurs et particuliers.</p>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>Politique publique de la Région Bretagne pour préserver son paysage de bocage et améliorer la qualité de l'eau de ses cours d'eau et limiter l'érosion des parcelles agricoles. Ce programme permet d'implanter de nouvelles haies dans le paysage, de renforcer des haies déjà présentes et d'accompagner les communes dans la préservation et le renforcement de ce paysage de bocage.</p>

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Espaces Verts des Parcs d'Activités</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	François MOREAU
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Sylvain GUERVENO
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	ID VERDE, entreprise de paysage Brigade Nature et Patrimoine
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Gérer durablement les espaces verts des zones d'activités
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises et habitants
<b>BUDGET :</b>	26 000 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	/
<b>PRÉSENTATION :</b>	Les zones d'activités de la CCCE comportent des espaces verts diversifiés (plates-bandes enherbées, massifs arbustifs, noues, alignement d'arbres) dont l'entretien est nécessaire pour le cadre de vie des usagers et le bon développement des végétaux. Ces zones sont au nombre de 5 : Coutelouche à Ploubalay, Les Reverdiers au Minihic-sur-Rance, l'Orme à Pleurtuit, l'Hermitage et la Ville Bias à la Richardais. Leur entretien est réalisé sans l'usage de produits phytosanitaires. Jusqu'au premier trimestre 2016, l'entretien est réalisé par l'entreprise

## COMPETENCE SPANC

- Vice-Président délégué : François MOREAU

Les tableaux ci-dessous sont issus du rapport annuel d'activités 2016, présenté au conseil communautaire du 24 mars 2017.

### Tarifs 2016 du SPANC

Les montants des redevances 2016 ont été approuvés par délibération du conseil communautaire le 16 décembre 2015. Ils sont révisés par cette même assemblée délibérante chaque année.

Le service est assujéti à la TVA au taux de 10 %.

redevance	Montant en € HT	Caractéristiques
« contrôle de conception »	75 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de conception » des immeubles de plus de 10 pièces principales	100 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de bonne exécution »	75 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de bonne exécution » des immeubles de plus de 10 pièces principales	100 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« Contrôle bilan »	200 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle périodique de bon fonctionnement »	36 €	Forfaitaire et annualisé. Due à partir du premier contrôle périodique de bon fonctionnement.
« contre-visite » suite à un précédent contrôle non satisfaisant	40 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
Intervention en régie (coût horaire)	40 €/h	Forfaitaire, payable en une fois au terme de l'intervention et au prorata du temps passé.

communauté de communes Côte d'Émeraude : montants des redevances

### Bilan du fonctionnement 2016

communes	Nombre de logements en assainissement non collectif	Taux d'occupation par logement INSEE	Nombre d'habitants desservis par l'ANC
Dinard	27	1.8	49
Le Minihic sur Rance	29	2.1	61
Pleurduit	630	2	1260
La Richardais	43	2	86
Saint-Briac sur Mer	176	2.4	422
Saint-Lunaire	141	2.3	324
Lancieux	228	2.3	524
Plessix-Balisson	0	/	0
Ploubalay	528	2.1	1109
Trégon	137	2.3	315
<b>TOTAL CCCE</b>	<b>1939</b>	<b>/</b>	<b>4150</b>

communauté de communes Côte d'Emeraude : nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0)

## 2.1 contrôles des installations neuves et réhabilitées

L'activité du SPANC pour ce type de contrôle (conception et bonne exécution) est la suivante :

communes	Nombre de contrôles en 2012	Nombre de contrôles en 2013	Nombre de contrôles en 2014	Nombre de contrôles en 2015	Nombre de contrôles en 2016
Dinard	/	0	0	0	0
Le Minihic sur Rance	0	2	2	0	4
Pleurduit	42	31	35	33	23
La Richardais	0	1	7	1	0
Saint-Briac sur Mer	6	11	4	6	8
Saint-Lunaire	16	8	6	6	11
Lancieux	10	14	7	11	15
Plessix-Balisson	0	0	0	0	0
Ploubalay	31	32	37	30	27
Trégon	13	11	2	11	19
<b>TOTAL CCCE</b>	<b>118</b>	<b>110</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>107</b>

communauté de communes Côte d'Emeraude : nombre de contrôle du neuf

La décomposition par contrôle, pour l'exercice 2016, est la suivante :

communes	Contrôle de conception	Contrôle de conception contre visite	Contrôle de conception ensemble immobilier	Contrôle de réalisation	Contrôle de réalisation Contre visite	Contrôle de réalisation ensemble immobilier	Total
Dinard	0	0	0	0	0	0	0
Le Minihic sur Rance	4	0	0	0	0	0	4
Pleurtuit	14	0	0	9	0	0	23
La Richardais	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Briac sur Mer	3	1	0	4	0	0	8
Saint-Lunaire	7	0	0	4	0	0	11
Lancieux	8	0	0	7	0	0	15
Plessix-Balisson	0	0	0	0	0	0	0
Ploubalay	15	1	1	9	0	1	27
Trégon	13	0	0	6	0	0	19
<b>TOTAL CCCE</b>	<b>64</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>107</b>

communauté de communes Côte d'Emeraude : répartition des contrôles du neuf

## 2.2 contrôle-bilans

L'activité du SPANC pour ce type de contrôle-bilan est la suivante :

communes	Nombre de contrôles en 2012	Nombre de contrôles en 2013	Nombre de contrôles en 2014	Nombre de contrôles en 2015	Nombre de contrôles en 2016
Dinard	/	0	1	0	0
Le Minihic sur Rance	1	0	0	1	1
Pleurtuit	13	9	3	0	0
La Richardais	0	1	0	0	0
Saint-Briac sur Mer	1	0	0	0	0
Saint-Lunaire	1	0	0	0	0
Lancieux	1	0	4	0	0
Plessix-Balisson	0	0	0	0	0
Ploubalay	7	1	2	0	0
Trégon	0	0	1	0	0
<b>TOTAL CCCE</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

communauté de communes Côte d'Emeraude : nombre de contrôle bilan

tableau intègre tous les contrôles de fonctionnement (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> contrôle) :

	DINARD	LA RICHARDAIS	LE MINIHC	SAINT BRIAC	SAINT LUNAIRE	PLEURTUIT	PLOUBALAY	LANCIEUX	TREGON	CCCE
2009	0	25	0	18	12	40	29	17	4	144
2010	0	6	19	98	92	6	2	4	110	337
2011	0	0	0	7	24	50	5	149	0	235
2012	0	0	0	0	0	7	386	0	0	393
2013	0	5	0	28	8	360	9	1	0	411
2014	24	14	13	87	82	60	3	56	110	449
2015	3	3	0	14	22	130	62	122	8	364
2016	0	2	9	24	13	56	296	33	9	442

communauté de communes Côte d'Emeraude : nombre de contrôle de bon fonctionnement réalisés depuis 2009

Le tableau ci-dessous représente le nombre d'abonnés n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement :

	DOSSIERS NEUFS Contrôle de réalisation	TRAVAUX EN ATTENTE Contrôle de conception	EN ATTENTE DE SUPPRESSION Contrôle Bilan en zonage collectif	CONTRÔLE A FAIRE Jamais visités	TOTAL
LA RICHARDAIS	2	0	3	0	5
LANCIEUX	8	1	6	2	17
LE MINIHC	3	1	1	0	5
PLEURTUIT	17	4	7	2	30
PLOUBALAY	18	4	1	4	27
ST BRIAC	3	4	0	2	9
ST LUNAIRE	2	0	6	0	8
TREGON	11	7	0	0	18
Total	64	21	24	10	119

Rapport annuel prix et qualité du service SPANC - exercice 2016

L'évolution du Parc d'assainissement non-collectif depuis 2010 est la suivante :

Année	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Total contrôle	Total parc
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%		
2010	126	22	229	40	130	23	83	15	568	2104
2011	139	20	276	39	178	25	111	16	704	2102
2012	247	20	425	34	305	25	256	21	1233	1949
2013	313	19	536	33	424	26	350	22	1623	2054
2014	321	18	521	29	524	29	414	23	1780	1970
2015	330	18	503	27	612	33	434	23	1879	1985
2016	331	18	449	24	664	35	443	23	1887	1939

communauté de communes Côte d'Emeraude : Evolution de l'Etat du parc au 31/12/2016

## 2.6 Programme de réhabilitation

La mise en œuvre du programme de réhabilitation nécessite de lier à la fois la connaissance de l'état des installations et l'application stricte des règles d'éligibilité définies par l'Agence.

Ainsi, il apparaît qu'à la suite d'une actualisation prospective large uniquement basée sur notre connaissance du parc, le nombre d'éligibles au programme est passé de 454 à 494 pour redescendre à 408 suite à l'application des autres critères définis par l'Agence de L'Eau.

Ainsi, au 31 décembre 2016, 316 dispositifs étaient éligibles de manière certaine et 92 étaient en attente de confirmation d'un risque sanitaire et/ou environnemental.

	EAU DU PAYS DE SAINT MALO				CŒUR EMERAUDE				TOTAL
	SAINT-BRIAC	LANCIEUX	PLOUBALAY	TREGON	LA RICHARDAIS	LE MINIHIC sur RANCE	SAINT-LUNAIRE	PLEURTUIT	
OBJECTIFS DES CONTRATS DE TERRITOIRE - "ELIGIBLES 2015"	16	58	165	34	5	5	26	145	454
ACTUALISATION 2016 DES "ELIGIBLES"	20	66	155	33	1	5	32	182	494
"DEVENUS NON ELIGIBLES"	5	17	35	4	0	0	8	17	86
"EN ATTENTE DE CONFIRMATION" (confirmation du risque)	5	2	22	3	0	0	0	60	92
LES "ELIGIBLES"	10	47	98	26	1	5	24	105	316
Les "ELIGIBLES POTENTIELS"	15	49	120	29	1	5	24	165	408

communauté de communes Côte d'Emeraude : Application des critères d'éligibilité au parc au 31/12/2016

Sur les 494 installations potentiellement éligibles, 405 propriétaires ont été contactés. Les 89 non-contactés nécessitent un contrôle de confirmation qui est programmé en début d'exercice 2017.

A ce stade au 31 décembre 2016, 149 propriétaires ont répondu favorablement au programme contre 33 négativement. Il reste 144 indécis.

	EAU PAYS de SAINT-MALO				CŒUR EMERAUDE				TOTAL
	SAINT-BRIAC	LANCIEUX	PLOUBALAY	TREGON	LA RICHARDAIS	LE MINIHIC sur RANCE	SAINT-LUNAIRE	PLEURTUIT	
POTENTIELLEMENT ELIGIBLES	20	66	155	33	1	5	32	182	494
"CONTACTES"	15	64	137	30	1	5	32	121	405
CONTACTES "DEVENUS NON ELIGIBLES"	5	18	29	4	0	0	8	15	79
"DEFAVORABLES"	1	5	10	5	0	0	3	9	33
"EN ATTENTE DE REPONSE"	6	15	56	5	1	4	6	51	144
"FAVORABLES "	3	26	42	16	0	1	15	46	149

communauté de communes Côte d'Emeraude : communication du programme de réhabilitation au 31/12/2016

# COMPETENCE HABITAT

- Vice-Président délégué : Eugène CARO
- Agent référent: Yann GODET

## PLH 2014-2020

<b>COMPÉTENCE :</b>	Politique du Logement Social
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat sur la période 2014-2020
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2014 – Adoption définitive du programme le 21 janvier 2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Eugène CARO, Vice-président en charge de l'habitat, services à la personne et affaires sociétales
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Yann GODET – Responsable habitat & cohésion sociale
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	DDTM / DREAL Bretagne / Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine / Le Goéland St Malo / TY AL LEVENEZ / STEREDENN / Organismes HLM / CREAL Bretagne / ADIL 22 et 35 / ...
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Le PLH est un document de programmation de la politique du logement. Il définit les objectifs et les moyens mis en œuvre afin de répondre aux besoins en logements et en hébergement sur le territoire communautaire.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Toute la population communautaire : jeunes ménages, personnes en difficulté, gens du voyage, jeunes actifs, personnes âgées, ...
<b>BUDGET :</b>	<p style="text-align: right;"><b>BUDGET GLOBAL : 2 923 300 €</b>  <b>DEPENSES 2016 : 290 500 €</b>  <b>BUDGET RESTANT : 2 206 278 €</b></p>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<p>La démarche du PLH consiste, à partir du diagnostic initial, à formuler un programme d'actions opérationnel sur les différents enjeux de l'habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Evasion des jeunes ménages</li> <li>⇒ Ségrégations socio-spatiale</li> <li>⇒ Accueil de nouvelles populations</li> <li>⇒ ...</li> </ul>
<b>PRÉSENTATION :</b>	6 orientations déclinées en 16 actions opérationnelles <i>Cf Programme d'actions du PLH</i>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b> <i>(Les grandes lignes)</i>	⇒ <b>ACTION 1 / FAVORISER DES DENSITES MOINS CONSOMMATRICES D'ESPACE</b> : Nécessaire prise en compte du futur SCoT du Pays de St Malo en cours de révision (dès 2018) ;

- ⇒ **ACTION 3 / DEVELOPPER LA PRATIQUE DE L'AIDE A LA CHARGE FONCIERE EN DIRECTION DES COMMUNES** : Si quelques projets sont identifiés, au 31/12/2016, aucune demande d'aide à la charge foncière n'avait été sollicitée ;
- ⇒ **ACTION 5 / ACCOMPAGNER LES MENAGES MODESTES POUR LA MISE AUX NORMES DE LEURS ANC** : En 2016, 13 dossiers ont été instruits pour un montant de financements accordés de 6 500 € (500 € / dossier) ;
- ⇒ **ACTION 6 / POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE** : Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Dinard, une rencontre a été organisée avec le service urbanisme, pour préciser les modalités de mise en place de la servitude ;
- ⇒ **ACTION 7 / CONTRACTUALISER AVEC LES ORGANISMES HLM POUR LA REUSSITE DES OBJECTIFS DU PLH** : 107 logements locatifs sociaux programmés en 2016 dont 71 PLUS / 2 PLUS AA / 33 PLAI / 1 PLAI AA. **Atteintes objectifs** :
- Communes Costarmoricaines : 18% des objectifs
  - Communes Brétiliennes : 57% des objectifs
  - Communes polarisées : 19% des objectifs
- ⇒ **ACTION 8 / PROPOSER UN DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF** : Montée en puissance du dispositif pour atteindre 34 dossiers instruits en 2016 ;
- ⇒ **ACTION 9 / PROPOSER UN DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN** : 3 dossiers instruits en 2016 ;
- ⇒ **ACTION 10 / DEVELOPPER L'OFFRE D'HEBERGEMENTS ET DE LOGEMENTS A DESTINATION DES JEUNES** : la réalisation d'un foyer de jeunes actifs dit « Foyer soleil Habitat Jeunes » est en cours de construction sur la commune de Pleurtuit au sein de la ZAC « Clos de l'Emeraude », 15 logements « jeunes » sont projetés ;
- ⇒ **ACTION 11 / DEVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT A DESTINATION DES PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTE** :
- Un travail de repérage de site pouvant accueillir le projet a été engagé. Une implantation éventuelle a été identifiée, mais ne permettant pas la réalisation de l'ensemble du projet ;
  - Réponse (par Le Goéland) à un appel à candidature lancé par l'Etat en 2016 : la commission indique la nécessité d'un travail complémentaire, notamment sur les points suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La localisation définitive de la seconde unité de vie,</li> <li>○ Les aspects budgétaires, en lien avec le projet architectural et les redevances qui y seront liées,</li> </ul> <p>L'association et la communauté de communes sont donc invitées à proposer une version définitive du projet pour une présentation en commission PDALHPD du CRHH au cours de l'année 2017.</p> <p>⇒ <b><u>ACTION 12 / DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT DESTINEE AUX GENS DU VOYAGE :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un travail préalable est engagé avec NEOTOA et la commune de Ploubalay. Un terrain potentiel a été identifié au cours de l'année 2016,</li> <li>• Une demande d'accès au logement a pu aboutir en 2016 (hors caravane) au sein du parc HLM de la SA La Rance sur la commune de Pleurtuit.</li> </ul>
<b>DIVERS :</b>	<p>⇒ ANNEXE : tableau de bilan 2016 du PLH – délibération du conseil communautaire</p> <p>⇒ <u>Cf Rapport du bilan 2016 du PLH :</u></p>



## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

<b>COMPÉTENCE :</b>	Politique du Logement Social
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Réalisation, gestion et entretien de terrains d'accueil des Minorités Ethniques Non Sédentarisées (MENS) ou gens du voyage
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2010
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Eugène CARO, Vice-président en charge de l'habitat, services à la personne et affaires sociétales
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Yann GODET – Responsable habitat & cohésion sociale
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Préfecture St Malo / GIP AGV 35 / SG2A L'HACIENDA (gestionnaire des équipements) / Itinérance 22 / ...
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ S'adapter aux nouvelles règles de financements pour l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) : mise en place de l'ALT2</li> <li>⇒ Assurer l'accueil des familles et le bon fonctionnement des 3 aires de passages communautaires</li> <li>⇒ Entrer progressivement dans la gestion des grands rassemblements avec la réalisation d'une aire dédiée aux grands passages estivaux</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Minorités Ethniques Non Sédentarisées (MENS) ou gens du voyage
<b>BUDGET :</b>	<p><b>DEPENSES 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ AIRE DE PLOUBALAY = 33 018,76 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont frais liés au gestionnaire = 19 033,40 €</li> </ul> </li> <li>⇒ AIRE DE DINARD = 53 633,92 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont frais liés au gestionnaire = 41 304,00 €</li> </ul> </li> <li>⇒ AIRE DE PLEURTUIT = 81 764,35 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont frais liés au gestionnaire = 58 077,60 €</li> </ul> </li> <li>⇒ TOTAL DEPENSES = <b>168 417,03 €</b></li> </ul> <p><b>RECETTES 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ FACTURATION AIRE DE PLOUBALAY = 2 740,00 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ + Aide à la Gestion (AGAA) = 19 072,80 €</li> <li>❖ + Participation CCCE = 11 205,96 €</li> </ul> </li> <li>⇒ FACTURATION AIRE DE DINARD = 8 056,51 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ + Aide à la Gestion (AGAA) = 29 246,40 €</li> <li>❖ + Participation CCCE = 24 387,52 €</li> </ul> </li> <li>⇒ FACTURATION AIRE DE PLEURTUIT = Néant <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ + Aide à la Gestion (AGAA) = 23 311,20 €</li> <li>❖ + Participation CCCE = 58 453,15 €</li> </ul> </li> <li>⇒ TOTAL RECETTES (hors Autofinancement) = <b>82 426,91 €</b></li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La CCCE dispose de 3 aires de passages, dont la gestion

	<p>quotidienne est transmise à un prestataire en charge du recouvrement des fluides et droits de place, ainsi que la gestion courante des équipements ;</p> <p>La CCCE est en passe de se mettre en règle avec le schéma départemental en créant 1 aire de « grands passages » pour une capacité d'accueil équivalent à 250 caravanes</p>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>AIRE DE PLOUBALAY = 6 emplacements soit 12 places caravanes, aire dite de « La Passagère » ;</p> <p>AIRE DE DINARD = 12 emplacements soit 24 places caravanes ;</p> <p>AIRE DE PLEURTUIT = 10 emplacements soit 20 places caravanes, aire dite de « La Landes des Couëts » ;</p> <p>SOIT UN TOTAL DE 56 PLACES CARAVANES</p>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<p><b>AIRE DE PLOUBALAY EN 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ En moyenne, en 2016, on dénombre environ 19 personnes stationnant chaque mois sur l'aire de Ploubalay ;</li> <li>⇒ 10 familles différentes accueillies ;</li> <li>⇒ Le taux d'occupation est maximal (100%);</li> <li>⇒ Une absence de rotation sur l'aire : mode de sédentarisation des familles sur la commune ;</li> </ul> <p><b>AIRE DE DINARD EN 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ En moyenne, en 2016, on dénombre environ 49 personnes stationnant chaque mois sur l'aire de Dinard (contre 30 en 2015) ;</li> <li>⇒ En 2016, on estime à 41, le nombre de familles différentes ayant stationné sur l'aire de Dinard ;</li> <li>⇒ Le taux d'occupation moyen atteint près de 75% en 2016 contre 43% en 2015 et 25% en 2014 ;</li> <li>⇒ On observe un allongement des stationnements, puisque les installations de moins de 15 jours ne représentent que 39% en 2016 contre 68% en 2015. A contrario, 17% des passages ont duré plus de 3 mois ;</li> </ul> <p><b>AIRE DE PLEURTUIT EN 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Élément marquant de cette année 2016, les difficultés de gestion notamment en lien avec la présence de quelques familles, ont abouti à prononcer la fermeture de l'aire au cours du mois d'avril. Cette fermeture a été rendue nécessaire, au regard des dégradations constatées, des démarches d'expulsions engagées auprès du Tribunal Administratif de Rennes, et enfin, par le décès du patriarche des familles concernées.</li> <li>⇒ En 2016, on estime à seulement 20, le nombre de familles différentes ayant stationné sur l'aire de Pleurtuit. Ce chiffre, en net recul depuis 2014, s'explique notamment par la présence d'une entité familiale difficile, ayant une emprise sur le fonctionnement de l'aire, et pour 2016,</li> </ul>

	<p>cette réalité a engendré la fermeture de l'équipement pendant 8 mois.</p> <p>⇒ Le taux d'occupation des emplacements (pour les mois d'ouverture) atteint plus de 78%, et de seulement 26% à l'année.</p> <p>⇒ En termes de durées de séjours, on observe une augmentation des stationnements longs puisque 66% des passages étaient supérieurs à 3 mois</p>
<p><b>DIVERS :</b></p>	<p>⇒ Suite à la prise de compétence « grands passages » en 2015 : un marché de Maîtrise d'Œuvre et le lancement de travaux d'aménagement ont été engagés sur un terrain situé au Livenais en Pleurtuit, permettant à terme l'accueil de plus de 250 caravanes en période estivale ;</p> <p>⇒ Des accompagnements vers la sédentarisation de certaines familles sont engagés, ou ont abouti (1 dans le parc social à Pleurtuit) ;</p> <p>⇒ <i>Pour plus d'information cf le bilan 2016 des aires :</i></p>



# COMPETENCE AFFAIRES SOCIETALES

- Vice-Président délégué : Eugène CARO
- Agent référent: Yann GODET

## INSERTION SOCIALE

<b>COMPÉTENCE :</b>	Action sociale d'intérêt communautaire
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Brigade nature & patrimoine (Atelier et Chantier d'Insertion)
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	1997
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Eugène CARO, Vice-président en charge de l'habitat, services à la personne et affaires sociétales
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Yann GODET – Responsable habitat & cohésion sociale
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Pass'emploi (Arep St Malo) / DIRECCTE-UT 35 / Pôle emploi (St Malo et Dinan) / Département d'Ille-et-Vilaine + CDAS / Département des Côtes d'Armor + MDD / Fonds Social Européen / Missions locales (St Malo et Dinan) / STEREDENN / ...
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<p>⇒ <u>Accueillir, accompagner, encadrer et intégrer</u> en milieu de travail, des salariés en difficulté d'insertion</p> <p>⇒ <u>Construire un parcours d'insertion adapté</u> aux besoins spécifiques des salariés, au travers de 4 axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>l'accueil et l'intégration en milieu de travail ;</i></li> <li>✓ <i>l'accompagnement social et professionnel ;</i></li> <li>✓ <i>la formation des salariés en insertion ;</i></li> <li>✓ <i>la contribution à l'activité économique et au développement territorial par l'entretien des chemins de randonnées et l'appui aux services techniques communaux ;</i></li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Demandeurs d'emploi de longue durée ; bénéficiaires de minima sociaux ; salariés en contrats aidés ; travailleurs handicapés ; jeunes sans expérience et sans allocation, ...
<b>BUDGET :</b>	<p><b>DEPENSES 2016 :</b></p> <p>⇒ Liées aux bénéficiaires = 158 749,56 €</p> <p>⇒ Liées à l'encadrement et à l'accompagnement = 90 235,66 €</p> <p>⇒ Liées au fonctionnement technique = 30 640,59 €</p> <p>⇒ TOTAL DEPENSES = <b>279 625,81 €</b></p>

	<p><b>RECETTES 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Liées aux bénéficiaires = 134 772,71 €</li> <li>⇒ Liées à l'encadrement et à l'accompagnement = 44 592,00 €</li> <li>⇒ Liées à la facturation des interventions internes et externes = 68 125,00 €</li> <li>⇒ TOTAL RECETTES = <b>247 489,71 €</b></li> </ul>
<p><b>CONTEXTE DE DÉPART :</b></p>	<p>La Brigade nature &amp; patrimoine étant reconnu « Atelier et Chantier d'Insertion » par l'Etat, il s'agit d'une action d'Insertion par l'activité économique (IAE) dont l'activité socle est l'entretien d'espaces verts et notamment les chemins de randonnées.</p> <p>Dans la recherche d'une meilleure efficience de service, la CCCE a validé, en 2015, la création de 2 équipes distinctes reposant sur 12 postes en insertion. La mise en œuvre de cette organisation s'est concrétisée à partir du mois d'avril 2016.</p>
<p><b>PRÉSENTATION :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 équipes de 6 salariés en insertion à 30h/semaine (soit environ 10 ETP en insertion)</li> <li>- 2 encadrants techniques</li> <li>- Localisation aux Ateliers Relais communautaires à Pleurtuit</li> <li>- 2 véhicules + 1 broyeur de végétaux</li> </ul>
<p><b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b></p>	<p><b>EN TERMES D'ACTIVITES EN 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un équivalent de près de 62 kms de chemins de randonnées pour un équivalent de 160 jours d'intervention, dont 24 jours sur la GR ;</li> <li>⇒ Un équivalent de 91 jours d'intervention en appui des services techniques des communes ;</li> <li>⇒ Environ 10 jours ont été affectés à des travaux divers sur le patrimoine communautaire ;</li> <li>⇒ Et quelques 15 jours de travaux ont été nécessaires sur les zones d'activités de la CCCE ;</li> </ul> <p><b>EN TERMES D'INSERTION EN 2016 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 21 salariés en insertion accueillis en 2016 dont 19 hommes ;</li> <li>⇒ 50% du public a entre 26 et 35 ans ;</li> <li>⇒ De multiples accompagnements engagés sur les thématiques suivantes : <i>logement / santé / famille / mobilité / justice / finances / formations / ...</i> ;</li> <li>⇒ 10 périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) au sein d'employeurs du secteur soit 21 semaines de mobilisation ;</li> </ul>

	<p>⇒ <u>9 sorties en 2016</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 sortie en emploi CDD puis CDI ;</li> <li>✓ 1 sorties en emploi de transition (1 contrat aidé de de 6 mois renouvelable ;</li> <li>✓ 1 sortie en formation qualifiante « Conducteur routier de marchandises » de 6 mois ;</li> <li>✓ 3 sorties avec impacts positifs sur le retour à l'emploi (missions intérim + formations + permis B, ...)</li> <li>✓ 3 contrats arrêtés avant le terme ;</li> </ul>
<p><b>DIVERS :</b></p>	<p><u>Participation à de multiples rencontres partenariales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un service de location de scooter pour les personnes en difficulté d'insertion, en lien avec l'association STEREDENN et le service mobilité de la CCCE</li> <li>- Travail partenarial avec le PAE de la CCCE</li> <li>- Rencontres régionales de l'insertion / ...</li> </ul> <p>- <i>Pour plus d'information cf comité de pilotage annuel :</i></p>



## Relais Assistant Maternel communautaire

<b>COMPÉTENCE :</b>	RAM
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLU RÉFÉRENT:</b>	Bruno FONTAINE
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Maud ANTOCH
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	CAF 35 et 22 PMI 35 et 22 MSA Conseil général
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Harmoniser l'offre et la demande sur le territoire pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Familles Futurs parents
<b>BUDGET :</b>	69 280 € budget de fonctionnement annuel
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Création d'un service communautaire afin de répondre aux nouveaux besoins des familles. Service inexistant avant 2013.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le RAM rencontre les familles qui sont à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire. Présentation globale des structures collectives existantes sur le territoire. Envoi de la liste complète des assistantes maternelles agréées sur les communes concernées. Le RAM accompagne les usagers dans l'ensemble de leurs démarches jusqu'à la signature du contrat.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	83 contacts concernant la recherche d'une assistante maternelle sur le territoire. Le service est bien identifié par les assistantes maternelles mais

	<p>un peu moins par les familles elles-mêmes. Il faut développer les moyens de communications dans les mairies du territoire. Un courrier sera envoyé à toutes les assistantes maternelles du territoire afin de les inviter à prendre rdv pour les nouveaux contrats qui arriveront à la rentrée.</p>

<b>COMPÉTENCE :</b>	RAM Animation des espaces – jeux, des soirées d'échange, des temps forts
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLU RÉFÉRENT :</b>	Monsieur Bruno FONTAINE
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Maud ANTOCH
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	CAF 35 et 22 PMI 35 et 22 MSA Conseil Général
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles en leur proposant des temps de rencontres et d'échanges lors des espaces jeux hebdomadaires et lors de soirées thématiques.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Assistants maternelles
<b>BUDGET :</b>	7629 € de budget annuel pour les prestations extérieures et l'achat de matériel d'activité.
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Création d'un service communautaire afin de répondre aux nouvelles attentes de professionnalisation des assistantes maternelles. Service inexistant avant 2013.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le RAM propose 5 à 6 espaces-jeux par semaines afin de favoriser des temps d'échange et de rencontre entre les assistantes maternelles et les familles. Des soirées thématiques sont proposées 2 fois par an. En fonction des saisons, des « temps forts » sont proposés afin de dynamiser le service et mobiliser les assistantes maternelles autour de moments festifs. Toutes les animations proposées par le RAM sont également ouvertes aux familles. Les inscriptions sont obligatoires sur l'ensemble des animations.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	368 contacts des assistantes maternelles et 119 contacts parents pour une inscription à une animation. Les espaces – jeux hebdomadaires sont

presque toujours complets. Un deuxième espace-jeux est proposé une fois tous les 15 jours sur la commune de Pleurtuit afin de répondre à une forte demande. Afin de dynamiser davantage les espaces-jeux de Dinard et La Richardais, un courrier sera envoyé aux assistantes maternelles de ces communes afin de les inviter à découvrir ces temps d'animation proposés par le RAM.

<b>COMPÉTENCE :</b>	RAM Mission d'observatoire des conditions locale d'accueil du jeune enfant
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Création d'un observatoire de la petite enfance
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS RÉFERENT :</b>	Monsieur Bruno FONTAINE
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Maud ANTOCH
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	CAF 35 et 22 PMI 35 et 22 MSA et Conseil général
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Adapter les propositions d'actions aux nouveaux besoins des familles propre au territoire (commerce, restauration, tourisme...)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Parents et futurs parents
<b>BUDGET :</b>	69 280 € de budget de fonctionnement annuel
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La mission d'observatoire fait partie des missions obligatoires du RAM (source CAF). Depuis son ouverture, le RAM a bien identifié les problématiques du territoire. Il va pouvoir désormais développer cette mission.
<b>PRÉSENTATION :</b>	A compter de septembre 2017, des rencontres régulières seront mises en place entre le RAM et les 4 directrices des multi-accueils du territoire. Ces rencontres auront pour objectifs une meilleure visibilité des places de disponibles dans les structures collectives et le nombre de familles sur liste d'attente. Une réflexion commune pourra être travaillée afin de proposer une réponse cohérente aux familles.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Cette mission n'a pas encore été développée par le RAM

<b>COMPÉTENCE :</b>	RAM
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Information juridique de premier niveau en lien avec la convention collective des assistantes maternelles.
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLU RÉFÉRENT :</b>	Monsieur Bruno FONTAINE
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Maud ANTOCH
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	CAF 35 et 22 PMI 35 et 22 MSA et Conseil Général
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Accompagner les assistantes maternelles et les familles dans la compréhension de leur contrat de travail dans le respect du droit du travail et de la convention collective des assistantes maternelles.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Assistants maternelles Parents
<b>BUDGET :</b>	69 280 € de budget annuel de fonctionnement
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Création d'un service communautaire afin de répondre aux nouveaux besoins des familles, face à la complexité des démarches de l'emploi d'une assistante maternelle. Service inexistant avant 2013.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le RAM reçoit les familles et les assistantes maternelles exclusivement sur rdv. Un contrat de travail et un projet d'accueil sert de support aux entretiens. Les animatrices proposent un accompagnement général dans la rédaction du contrat ainsi qu'une information sur les aides éventuelles de la caf. Tout au long de leur contrat avec leur salariée les familles peuvent solliciter le RAM pour toute question relative au contrat de travail.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	99 contacts de parents pour des questions relatives au contrat de travail. Il y a une légère baisse de rdv sur l'année 2016. Le service doit communiquer davantage sur l'importance des rdv pour une première explication de contrat. Les assistantes maternelles prennent rarement rdv au bureau. Elles téléphonent ou profitent des temps d'espaces-jeux pour poser leurs questions. Ces données devront être quantifiées dans les statistiques de 2017.

---

# COMPETENCE MUTUALISATION

---

- Vice-Président déléguée: Bernard DUBOIS
- Agent référent: Denis GERVASONI

**LA MUTUALISATION**, principe qui a contribué à la création des EPCI, apparaît désormais comme un enjeu essentiel dans les politiques publiques, et ce dans le but de rationaliser les dépenses publiques, et dans le cas présent, celles des communes et de leurs groupements.

**LA MUTUALISATION** se définit comme un partage et la mise en commun des services et des personnels, ainsi des moyens (biens, contrats éventuellement) afin d'optimiser l'organisation interne de la communauté avec ses communes membres (éviter les doublons), d'améliorer la qualité et l'offre de services sur le territoire (maintenir et renforcer les compétences) et réduire les coûts à court et moyen terme.

Elle se traduit par des mises à disposition de services communautaires (personnels, matériels, biens) ou communaux, entre les communes et la communauté.

Il n'existe pas de modèle de mutualisation, laquelle doit être adaptée au contexte local et au projet porté par les élus.

Réussir la mutualisation implique une concertation permanente entre les communes et la communauté, une concertation associant naturellement les élus mais aussi les agents.

**LA MUTUALISATION se traduit donc dans les faits par :**

- ✓ Le Schéma de mutualisation des services (article L5211-39-1 du CGCT)
- ✓ La création de services communs (article L5211-4-2 du CGCT)
- ✓ Le partage conventionnel des services intercommunautaires entre les communes et la communauté (article L.5211-4-1 du CGCT)
- ✓ Le partage de biens (article L5211-4-3 du CGCT)
- ✓ Les groupements de commandes (article 8 du code des marchés publics)
- ✓ Les autres modes de coopération

Afin d'assurer une meilleure organisation des services communautaires mais aussi communaux, l'élaboration d'un schéma de mutualisation est obligatoire à compter de 2015.

Ainsi, à compter de 2015, chaque année, il sera établi un rapport relatif aux mutualisations de services et de moyens, mis en en place entre la communauté et les 10 communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre sur la période du mandat. Il prévoit notamment l'impact prévisionnel sur les effectifs de la communauté et des communes concernées.

Ce schéma est un document d'organisation interne, son contenu est au libre choix des collectivités. Il doit permettre d'échanger et de fixer des orientations sur la mutualisation des services et peut être un outil de pilotage et de suivi.

Le projet de schéma a été approuvé par délibération du conseil communautaire de décembre 2015, transmis ensuite pour avis aux conseils municipaux.

Ainsi, l'année 2015 a été marquée par la mise en activité du service commun « instruction autorisation du droit des sols ».

De même, la mutualisation est construite par le biais des 3 groupes de travail, associant élus et agents territoriaux :

- des services
- de la commande publique
- des matériels et de l'immobilier

La démarche entreprise a été novatrice sur le territoire mais il faut noter que les membres des groupes de travail se sont progressivement appropriés la démarche.

Concernant la commande publique, certains agents, ayant des compétences avérées, ont pris l'initiative de travailler spécifiquement sur cette thématique pour affiner la démarche. Ils ont notamment commencé à travailler sur le recensement des marchés existants et sur la question de la nomenclature des marchés.

Concernant la question des gros matériels et de l'immobilier, il n'a pas été constaté en 2015 de demandes particulières des communes. Cependant, les réunions ont permis à chaque commune de mieux connaître les matériels existants chez « leurs voisins » et donc, si nécessaire, de les solliciter directement.

Concernant la mutualisation des services, l'année 2015 a notamment été marquée par la mutualisation « informatique – numérique », qui a fait l'objet d'une étude spécifique menée par le CDG35.

### **Projet de mutualisation d'un service informatique - numérique**

Lors de cette année 2016, la communauté de communes Côte d'Émeraude a souhaité étudier la faisabilité et la mise en œuvre d'un service informatique mutualisé, pour ce faire la collectivité a fait appel au centre de gestion 35 pour mettre en place l'étude.

Elle a été organisée en trois points :

- Phase 1 (Avril – Mai) : Cadrage, méthodologie de recueil, présentation de la démarche aux communes
- Phase 2 (Juin – Novembre) : Recueil, audit des systèmes de chaque structure, analyse, restitution de l'état des lieux et piste envisagées
- Phase 3 (Décembre 2015 – Mars 2016) : Formalisation du projet (plan d'action) avec les impacts techniques et fonctionnels, restitution, élaboration du plan d'action

Les différentes collectivités ont pu ainsi se rendre compte des avantages et des limites des différents systèmes d'informations. Et de ce fait, se rendre compte de la nécessité d'aider à coordonner et à faire évoluer de façon globale leurs systèmes.

En 2016, le poste de responsable des systèmes d'informations a été créé et cela a abouti au recrutement au 01 décembre 2016 de Monsieur Laurent GAIGNON, ingénieur informatique, qui encadre aussi le SIG.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Mutualisation</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Instruction des autorisations du droit des Sols.</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	1 <sup>er</sup> Juillet 2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	DUBOIS Bernard, Vice-Président en charge de la mutualisation
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Guillaume TRAOUEN
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Services urbanisme des Communes de la CCCE
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude réglementaire des demandes d'autorisations depuis leurs transmissions par les mairies jusqu'à la préparation et l'envoi du projet de décision.</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Communes / administrés.
<b>BUDGET :</b>	115524 € (facturation faite aux communes représentant les salaires des agents du service + le cout de maintenance informatique) 4500 € (abonnement + matériel)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Suite à la publication de la loi ALUR le 27 mars 2014 et à la décision d'arrêt, au 1 <sup>er</sup> juillet 2015, de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat, la Communauté de Communes Côte d'Emeraude avait validé la création d'un futur service commun « instruction autorisation du droit des sols » pour le compte de ses communes.
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ce service est en charge de l'instruction des Autorisations d'urbanisme est opérationnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette structure, composée de 3 personnes, instruit les demandes de permis, de déclarations préalables et de certificats d'urbanisme, pour les Communes membres disposant d'un document d'urbanisme opposable sur leur territoire.</li> <li>• Le cadre d'intervention du service est précisé dans des conventions signées entre les Communes et la Communauté de Communes. Ces documents définissent la nature des actes confiés au service ADS et répartissent les missions de chaque collectivité tout au long du processus d'instruction des dossiers.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les conventions ont été modifiées en 2016 pour prendre en compte la mutualisation du coût des autorisations d'urbanisme portant sur les logements sociaux et la facturation des permis modificatifs.</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir tableau ci-joint (nombre d'actes traités)</li> <li>Parallèlement les Communes ont régulièrement sollicité le service ADS en matière d'accompagnement réglementaire (conseil juridique, Avant-Projet Sommaire). <b>40 jours</b> cumulés d'<b>accompagnement</b> des Communes dont <b>40 APS</b> traités.</li> </ul>

### Bilan activité 2016

	CUa	Cub	DP	PC	PC modif	PA	PA modif	PD	TOTAL	
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	actes	Pondéré
DINARD	0	0	0	77	12	1	4	2	96	92,6
LANCIEUX	0	22	37	43	5	1	0	0	108	82,9
LA RICHARDAIS	0	6	23	25	3	1	1	2	61	49,5
LE MINIHIC/RANCE	0	7	13	24	3	1	0	0	48	39,5
PLEURUIT	0	25	47	45	7	0	3	3	130	98,3
PLOUBALAY	0	16	37	59	5	3	7	2	129	106,1
SAINT BRIAC	0	22	50	57	16	3	1	0	149	118
SAINT LUNAIRE	0	13	64	110	22	2	2	0	213	181,6
TREGON	7	2	10	13	1	0	0	0	33	23
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>113</b>	<b>281</b>	<b>453</b>	<b>74</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>967</b>	<b>791,5</b>

---

# COMPETENCE DECHETS

---

- Vice-Président déléguée: François MOREAU
- Agent référent: Cécile COUDREAU

## RETROSPECTIVE

**1984**, le SIRDOM (Syndicat Intercommunal de la région de Dinard pour les Ordures Ménagères) est créé par arrêté préfectoral le 16 août.

**2009**, d'importants travaux de réaménagements du site de la déchèterie situé à Mon Repos (Dinard) sont entrepris afin de pouvoir desservir la population dans de bonnes conditions, répondre à la forte fréquentation du site et aux volumes croissants des déchets réceptionnés.

**2010**, mise en place du contrôle d'accès par badge magnétique.

**1<sup>er</sup> janvier 2015**, la compétence collecte et traitement des déchets est transférée à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude. Le SIRDOM est dissout pour devenir le Pôle collecte et valorisation des déchets.

**2015**, le pôle assure la reprise en gestion de la régie de collecte de la ville de Dinard et des contrats de collecte des communes avec leur prestataire (Entreprise THEAUD de Saint-Méen le Grand) et la mise en place de l'annualisation du temps de travail.

**2016**, le pôle reprend le service de ramassage des végétaux en porte-à-porte précédemment assuré par le Ville de Dinard.

Le territoire se prépare à évoluer avec la reprise de la compétence déchets sur les communes des côtes d'Armor et la préparation de la reprise des collectes sur les nouvelles communes.

## I - PRESENTATION GENERALE DU POLE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

### I-1 LE TERRITOIRE CONCERNE

Le pôle collecte et valorisation des déchets (PCVD) de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur les communes du territoire représentant 29 776 habitants (population totale municipale):



	POPULATION
DINARD *	9 839
LANCIEUX	1513
MINIHIC / RANCE *	1410
PLEURUIT *	6339
BEAUSSAIS SUR MER	3352
LA RICHARDAIS *	2312
ST BRIAC SUR MER *	1965
SAINT LUNAIRE *	2287
TREMEREUC	699
	<b>29776</b>

Population municipale au 01/01/2016

**\*en gestion directe par le pôle déchets (24 152 habitants)**

### I-2 L'ORGANISATION DU POLE

#### I-2-1 L'organigramme fonctionnel du pôle

Afin de proposer un service de qualité, le pôle a continué sa réorganisation en 2016.

21 personnes travaillent à temps plein pour assurer le bon fonctionnement du pôle. Des emplois saisonniers viennent en renfort sur de nombreuses semaines pour pallier aux augmentations saisonnières de la charge de travail ainsi qu'aux absences des agents titulaires (congés, arrêts maladie, accidents de travail, ...).

ENCADREMENT DU POLE	1 responsable
ACCUEIL – STANDARD – SECRETARIAT – FOURRIERE	1 secrétaire
SECRETARIAT TECHNIQUE	1 secrétaire
ENCADREMENT TECHNIQUE	1 encadrant
ATELIER	1 agent
SERVICE DECHETERIE	6 agents
SERVICE COLLECTE	9 agents dont 1 agent CAE
RENFORTS SAISONNIERS	3.19 agents ETP (soit +0.85 ETP)

Un agent assurant l'accueil et le standard a souhaité une mutation interne pour passer de la filière administrative sur la filière technique. L'accueil, le standard et le secrétariat n'est assuré que par 1 personne à temps complet.

## I-2-2 Les compétences

Pour 4 communes adhérentes à la CCCE, Lancieux, Plessix-Balisson, Ploubalay, Trégon et Trémereuc, la gestion des déchets est assurée par le SIDCOM RANCE FREMUR à l'exception du service de ramassage des encombrants ménagers assuré par la régie communautaire.

Pour 6 communes : Dinard, La Richardais, Le Minihic sur Rance, Pleurtuit, Saint-Briac sur mer et Saint-Lunaire, le Pôle collecte assure l'ensemble des prestations liées à la gestion des déchets ménagers et assimilés :

TYPE	REGIE	PRESTATAIRE
Collecte des ordures ménagères résiduelles (janv.2015)	✓	✓
Collecte des cartons bruns et végétaux en porte à porte	✓	
Collecte des encombrants ménagers (janv.2015)	✓	
Collecte des cartons des activités économiques (janv.2015)	✓	
Collecte des colonnes de tri (janv.2015)		✓
Gestion haut de quai de déchèterie (janv.2015)	✓	
Gestion bas de quai de déchèterie (janv.2015)	✓	✓
Nettoyage des dépôts sauvages au niveau des points tri (juin 2015)	✓	
Lavage annuel des bacs de regroupement OM (juin 2015)	✓	✓
Lavage annuel des colonnes de tri (janv.2015)	✓	
Gestion de la fourrière (janv.2015)	✓	

De façon plus générale, les compétences, sont les suivantes :

- Collecter et traiter les déchets,
- Agir à la modernisation du traitement des déchets,
- Mettre en œuvre la collecte sélective,
- Assurer l'exploitation des installations de traitement,
- Accueillir et gérer la fourrière animale.

## I-2-3 Les décisions et faits marquants

- Arrivée de Madame ROLLAND pour le poste de secrétaire,
- Arrivée de Monsieur DELOY en agent polyvalent (CAE),
- Reprise de la collecte des végétaux en porte à porte au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Généralisation du nettoyage quotidien de l'ensemble des Points Tri,
- Acquisition d'une nouvelle benne ordures ménagères,
- Mise en place des collectes d'encombrants à la demande facturées au m<sup>3</sup> (10 €/m<sup>3</sup>),
- Modification de la signalétique de déchèterie,
- Mise en place de la limitation du nombre de passages à 50/an,
- Acquisition de GPS pour la préparation des collectes sur les nouvelles communes,

- Ouverture de la déchèterie le 1<sup>er</sup> novembre à l'ensemble des communes costarmoricaines,
- Nouveau marché pour la gestion des flux de déchèterie et le traitement.

#### I-2-4 Les équipements du pôle

##### ➤ Le centre technique et logistique des déchets (site de la déchèterie)

#### L'accueil du public

Les services techniques et administratifs du pôle sont installés dans les locaux situés sur le site de la déchèterie de Dinard, au lieu-dit « Mon repos ».

L'accueil administratif du public s'effectue du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (d'octobre à mars) et de 13h30 à 17h30 (d'avril à septembre).

Les demandes sont variées :

- Informations générales
- Collectes
- Déchèterie
- Collectes sélectives en apport volontaire
- Conteneurs
- Fourrière
- Autres

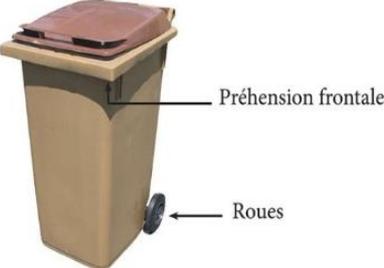
#### La fourniture des contenants

Les habitants doivent s'équiper de contenants, soit directement au pôle, soit dans un magasin de leur choix à partir du moment où le contenant est conforme aux normes en vigueur.

Les contenants hermétiques et roulants permettent la collecte des ordures ménagères résiduelles, des cartons.

Le service assure également la maintenance des bacs : réparation, changement de pièce pour un coût forfaitaire de 10€.

Une régie spécifique a été mise en place.

	
<p><b>BACS NON CONFORMES AUX NORMES EN 840</b></p>	<p><b>BACS CONFORMES (NORMES EN 840)</b></p>

## Le parc de véhicules

Lors de la reprise du service de collecte de la ville de Dinard au 1<sup>er</sup> janvier 2015, des Benne Ordures Ménagères (BOM) ont été transférées.

Le parc des BOM étant vieillissant et les missions plus étendues, le pôle a fait l'acquisition de nouveaux matériels pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions (1 BOM et 1 camion plateau en juin 2015). Les nouvelles benne sont équipées de lève-conteneurs automatiques facilitant le travail en réduisant la pénibilité pour les agents.

Le parc du service est composé de :

<p><b>4 BOM</b> pour les collectes en porte à porte (cartons, ordures ménagères, déchets végétaux)</p>	
<p><b>1 camion ampli roll</b> pour la manipulation des caissons de déchèterie et du caisson spécifique contenant le laveur haute pression</p>	
<p><b>1 véhicule utilitaire</b> (camions plateau pour la collecte des encombrants et le nettoyage des dépôts sauvages) et <b>2 véhicules légers</b></p>	
<p><b>1 pelle JCB</b> (tassement des caissons de déchèterie) et <b>1 chargeuse</b> (remontée des végétaux et travaux divers)</p>	

## Le garage

L'ensemble du parc des véhicules du pôle collecte et valorisation des déchets est entretenu par :

- Des prestataires privés,
- Le garage de la ville de Dinard (convention) pour les entretiens courants des BOM,
- Par l'atelier du pôle pour les contrôles quotidiens (petites réparations, graissages, ampoules...).

## La station de lavage

Le pôle n'est pas encore équipé d'une station de lavage ; une convention existe avec la ville de Dinard afin de continuer à utiliser leur équipement. Les véhicules sont nettoyés chaque

jour après les tournées afin de permettre leur utilisation dès le lendemain matin quel que soit le flux collecté.

### **Le carburant et le fioul**

Le site dispose d'une cuve à fioul pour les engins (pelle et chargeuse). Pour le reste de la flotte, l'alimentation en carburant se fait en station au moyen d'une carte propre à chaque véhicule.

### ➤ **La déchèterie**

Créée en 1991, elle a été rénovée et agrandie en 2010 afin de répondre aux normes en vigueur, absorber les volumes importants de déchets et accueillir en sécurité la population.

La CCCE se charge de l'accueil et de l'orientation des utilisateurs particuliers et professionnels, du contrôle des déchets et de leur bonne affectation dans les bennes, de la gestion et des enlèvements de déchets, du nettoyage et de l'entretien du site et de ses équipements, du gardiennage, de la mise aux normes et de la modernisation du site.

### **L'implantation**

La CCCE dispose d'une déchèterie unique pour l'ensemble des communes du département d'Ille et Vilaine. Située sur la commune de Dinard à la frontière de Saint-Lunaire et Pleurtuit, la déchèterie occupe une position centrale sur le territoire et dessert ainsi de façon satisfaisante la population.

### **Les horaires d'ouverture**

La déchèterie est accessible au public tous les jours à l'exception des dimanches et jours fériés selon deux périodes (2030 heures/an) :

- 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 9h-12h et 13h30 -17h30
- 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 9h-12h et 13h30 -16h30

### **Le contrôle d'accès**

L'accès au site est réglementé par une carte magnétique délivrée à chaque habitant justifiant d'une domiciliation sur les communes du territoire. En 2016, le nombre de passages est limité à 50.

La carte magnétique n'a pas de limitation dans le temps. Une somme de 10€ est demandée pour l'achat de la carte.

### **Les infrastructures de la déchèterie**

- Une zone de tri des déchets (bennes, bacs, armoires...)
- Une aire de stockage des déchets végétaux
- Une zone de points d'apport volontaires (emballages, journaux, verre, textiles...)
- Un quai de transfert
- Une zone d'équarrissage
- Un pont bascule
- Une ancienne décharge de classe II réhabilitée
- Une fourrière animale

➤ **Les points d'apport volontaire**

La CCCE a développé sur son territoire les collectes sélectives par points d'apport volontaire : colonnes d'une capacité d'1m3 à 6 m3 selon les flux collectés.

Chaque point d'apport volontaire est composé de 3 flux :

- Verres
- Emballages légers (plastiques, métaux, cartonnettes)
- Papiers-journaux- magazines (PJM)

Ce choix permet d'obtenir de bonnes performances en maîtrisant les dépenses liées aux collectes et au tri.

Les différents flux, après collecte par un prestataire (La mevennaise – Théaud), sont acheminés sans rupture, de charges vers le centre de tri, actuellement celui de THEAUD à Saint Méen le Grand (35) afin d'être orientés vers les filières de recyclage après tri (à l'exception du verre et des papiers).

Sur le territoire, 495 colonnes sont réparties en 140 points.

➤ **Synoptique des flux de gestion des déchets**

MATERIAUX	MODE TRAITEMENT	DE	PRESTATAIRE - LIEU	LIEU DE TRAITEMENT
CARTONS	VALO. MATIERE		VEOLIA - RENNES	SRMO – CESSON SEVIGNE
FERRAILLE	VALO. MATIERE		ROMI - RENNES GDE - CESSON SEVIGNE	ROMI – ST MALO GDE – MONTOIR DE BRETAGNE
BOIS A	VALO. ENERGETIQUE		ROMI – RENNES	ARMOR PANNEAU – 56 LA CHAPELLE CARO
ENCOMBRANTS	ENFOUISSEMENT CL.2		LA MEVENNAISE – ST MEEN LE GRAND	LES CHAMPS JOUAULT – 50670 CUVES
NON INCINERABLES	STOCKAGE-ENFOUISSEMENT		ROMI – RENNES	LES CHAMPS JOUAULT – 50670 CUVES
INCINERABLES	INCINERATION		SMPRB - DINAN	IDEX – TADEN
AMPOULES NEONS	VALO. MATIERE		RECYLUM	ECO ORGANISME
BATTERIES	VALO. MATIERE		LUDOVIC LE GALL – 22 PLOUFRAGAN GDE – CESSON SEVIGNE	GDE – 14 ROCANCOURT
GRAVATS	ENFOUISSEMENT CL.3		MARC SA – 22 CORSEUL	MARC – 35 PLEURTUIT
AMIANTE LIE	ENFOUISSEMENT CL.3		MARC SA – 22 CORSEUL	BORDINI – 35 LOUVIGNE DU DESERT
D3E	VALO.MATIERE		ECO-SYSTEME	ECO ORGANISME
PNEUMATIQUES	VALO.ENERGETIQUE		ALIAPUR – 69 LYON	Sites de transformations
PNEUX AVEC JANTES			GDE – CESSON	GDE – MONTOIR DE BRETAGNE
PILES	VALO.MATIERE		COREPILE	ECO ORGANISME
BOUTEILLES DE GAZ	VALO.MATIERE		FAB. DIVERS GDE – CESSON SEVIGNE	GDE – MONTOIR DE BRETAGNE
VEGETAUX	VALO. AGRONOMIQUE		SAUR VALBE – 56 VANNES	CANTON DINARD 35
DECHETS DE SOIN	VALO.ENERGETIQUE		ACOMEX – 35 PLEINE FOUGERES	Usine d'incinération – 72 LE MANS

<b>HUILES MINERALES</b>	VALO.MATIERE	EVTV (ST MALO)	
<b>HUILES VEGETALES</b>	VALO.MATIERE	HFR – 50 PONTORSON	MJR - 76 SIERVILLE
<b>SIGNAUX PYROTECHNIQUES</b>	VALO. ENERGETIQUE	ALPHACHIM – 13 MARTIGUES TRIADIS – ST JACQUES DE LA LANDE	ALSETEX – 72 PRECIGNE
<b>ORDURES MENAGERES</b>	VALO. ENERGETIQUE	SMPRB – 22 DINAN	IDEX – 22 DINAN
<b>COLLECTES SELECTIVES PAV</b>	VALO.MATIERE	LA MEVENNAISE – ST MEEN LE GRAND PAPIER VERRE EMBALLAGE	UPM (ECOFOLIO) – 76 GRAND COURONNE OI (ECOEMBALLAGE) – 69 VILLEURBANNE NETRA (ECOEMBALLAGES) – 35 ST GREGOIRE VALORPLAST (ECOEMBALLAGES) – 92 PUTEAUX
<b>EXTINCTEUR</b>	VALO. MATIERE	GDE – CESSON SEVIGNE	GDE – MONTOIR DE BRETAGNE
<b>RECYCLERIE</b>	REUTILISATION	EMMAUS – 35 HEDE	Sites d'EMMAUS
<b>PATEUX-SOLIDES INFLAMMABLES</b>	VALO. ENERGETIQUE	CHIMIREC – 35 JAVENE	RECYFUEL – 4480 ENGIS (Belgique) SEDIBEX – 76430 SANDOUVILLE SAPPHIRE – 27430 ST ETIENNE DU VAUVRAY BETREM – 46238 BOTTROP
<b>DDS VIDES</b>	VALO. ENERGETIQUE	CHIMIREC – 35 JAVENE	RECYFUEL – 4480 ENGIS (Belgique) SEDIBEX – 76430 SANDOUVILLE TREDI SALAISE – 38150 SALAISE SUR SANNE SAPPHIRE – 27430 ST ETIENNE DU VAUVRAY BETREM – 46238 BOTTROP
<b>AEROSOLS</b>	RECYCLAGE	CHIMIREC – 35 JAVENE	CHIMIREC – 35133 JAVENE DEM – 02300 CHAUNY
<b>AUTRES DDS LIQUIDES</b>	VALO. ENERGETIQUE	CHIMIREC – 35 JAVENE	SEDIBEX – 76430 SANDOUVILLE
<b>PHYTOSANITAIRES</b>	VALO. ENERGETIQUE	CHIMIREC – 35 JAVENE	SEDIBEX – 76430 SANDOUVILLE
<b>FILTRES A HUILE</b>	RECYCLAGE	CHIMIREC – 35 JAVENE	CHIMIREC – 35133 JAVENE
<b>ACIDES</b>	ELIMINATION	CHIMIREC – 35 JAVENE	TREDI HOMBOURG – 68490 OTTMARSHEIM TRD ORTEC – 80800 VILLERS BRETONNEUX
<b>BASES</b>	ELIMINATION	CHIMIREC – 35 JAVENE	TRD ORTEC – 80800 VILLERS BRETONNEUX
<b>COMBURANTS</b>	ELIMINATION	CHIMIREC – 35 JAVENE	TREDI HOMBOURG – 68490 OTTMARSHEIM TRD ORTEC – 80800 VILLERS BRETONNEUX
<b>AEROSOLS</b>	RECYCLAGE	CHIMIREC – 35 JAVENE	CHIMIREC – 35133 JAVENE DEM – 02300 CHAUNY
<b>BASES MINERALES LIQUIDES</b>	ELIMINATION	CHIMIREC – 35 JAVENE	TRD ORTEC – 80800 VILLERS BRETONNEUX

<b>EMBALLAGES SOUILLES</b>	<b>VIDES</b>	VALO. ENERGETIQUE	CHIMIREC – 35 JAVENE	RECYFUEL – 4480 ENGIS (Belgique) SEDIBEX – 76430 SANDOUVILLE TREDI SALAISE – 38150 SALAISE SUR SANNE SAPPHIRE – 27430 ST ETIENNE DU VAUVRAY BETREM – 46238 BOTTROP
<b>PEINTURES ET ASSIMILES</b>		VALO. ENERGETIQUE	CHIMIREC – 35 JAVENE	RECYFUEL – 4480 ENGIS (Belgique) SEDIBEX – 76430 SANDOUVILLE
<b>RADIOGRAPHIES</b>		RECYCLAGE	CHIMIREC – 35 JAVENE	CHIMIREC – 35133 JAVENE
<b>SOLVANTS NON HALOGENES</b>		VALO. ENERGETIQUE	CHIMIREC – 35 JAVENE	SARP INDUSTRIES – 78520 LIMAY CIMENTS CALCIA – 79600 AIRVAULT

## II – INDICATEURS TECHNIQUES

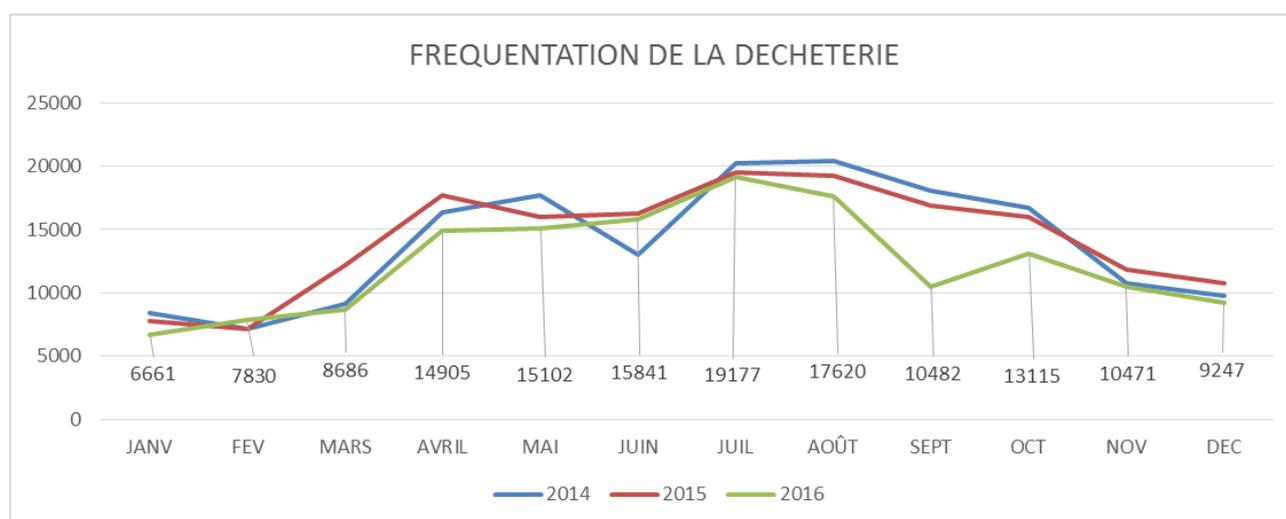
Ces indicateurs techniques peuvent être obtenus grâce à la saisie quotidienne des feuilles de route, le suivi des données du pont bascule et des différents moyens de mesure mis en place.

### II – 1 LA DECHETERIE

#### II – 1 -1 La fréquentation

- 149 137 passages enregistrés pour les particuliers (14 972 comptes usagers).
- Diminution de la fréquentation durant l'année 2016 : -12.9% pouvant s'expliquer par la mise en place de la limitation du nombre de passages et une meilleure gestion induite par l'utilisateur de ses chargements.

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
<b>2014</b>	8438	7094	9101	16359	17712	13035	20203	20373	18086	16724	10760	9730	167615
<b>2015</b>	7782	7156	12186	17692	16018	16238	19488	19286	16923	15999	11878	10736	171382
<b>2016</b>	6661	7830	8686	14905	15102	15841	19177	17620	10482	13115	10471	9247	149137
<b>Evol 15/16</b>	<b>-14.4%</b>	<b>9,4%</b>	<b>-28.7%</b>	<b>-15.7%</b>	<b>-5.7%</b>	<b>-2.4%</b>	<b>-1.6%</b>	<b>-8.6%</b>	<b>-38%</b>	<b>-18%</b>	<b>-11.8%</b>	<b>-13.8%</b>	<b>-12.9%</b>



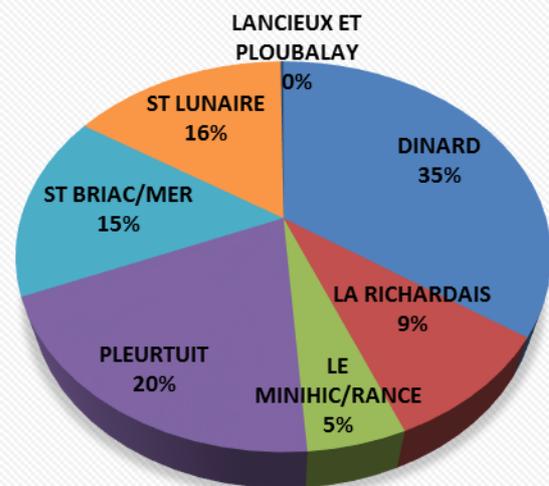
#### FREQUENTATION PAR COMMUNE

	Nombre de passages par an		Evolution
	2016	2015	
<b>DINARD</b>	51557	58699	-12,17%
<b>LA RICHARDAIS</b>	13825	17015	-18,75%
<b>LE MINIHC/RANCE</b>	7448	8435	-11,70%
<b>PLEURTUIT</b>	29582	33296	-11,15%
<b>ST BRIAC/MER</b>	23084	26029	-11,31%
<b>ST LUNAIRE</b>	23338	27908	-16,38%
<b>LANCIEUX ET PLOUBALAY</b>	303		
	<b>149137</b>	<b>171382</b>	<b>-12,98%</b>

Malgré la baisse de fréquentation, la répartition entre les différentes communes reste identique.

Il s'agit bien d'une **modification des habitudes** des usagers détenteurs du badge et non un arrêt de fréquentation.

L'ouverture de la déchèterie aux habitants des communes des côtes d'armor correspond à **une attente** puisque dès le mois de novembre nous enregistrons des passages.

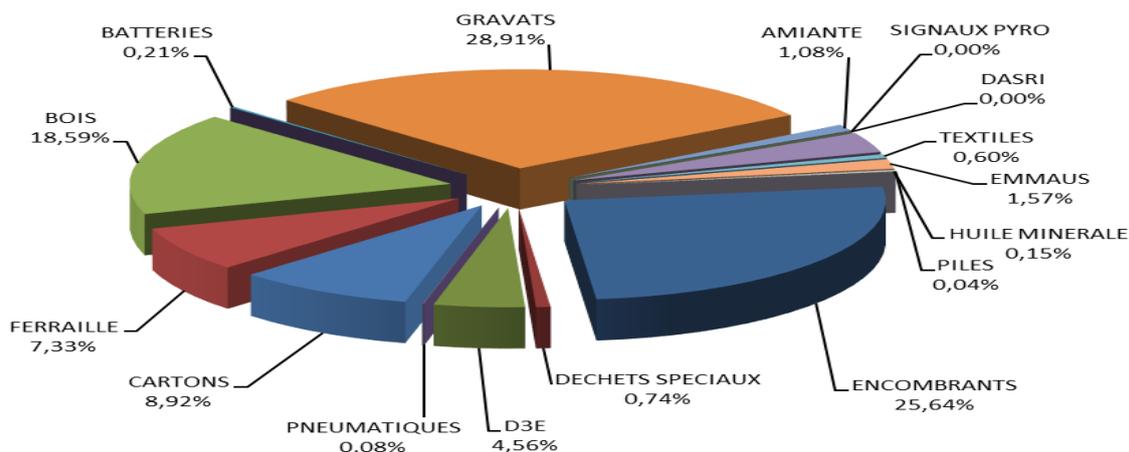


## II – 1 -2 Les principaux tonnages

- **Diminution générale des tonnages** réceptionnés en haut de quai (-3.8% soit -230 Tonnes),
- **Augmentation importante des encombrants** (36.8%),
- **Diminution du bois** (-12%) suite aux prescriptions techniques drastiques des repreneurs,
- **Diminution des tonnages de gravats** pouvant correspondre à la mise en place du système de sécurité en haut de quai (-18%) et les contrôles in situ,
- Augmentation des cartons résultant de l'addition des tonnages réceptionnés dans le silo (commerces et collectes en porte à porte) et les cartons de déchèterie,
- Végétaux broyés en **constante augmentation** depuis 2010.
  
- En cours d'année 2016, les filières ont été modifiées avec l'orientation des gisements d'encombrants incinérables vers l'usine de Taden (nouveau marché effectif au 1/5/16).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	EVOLUTION 2014/2015
(tableau en tonnes)										
ENCOMBRANTS	1153,6	1246,6	1142,7	1069,0	969,4	1022,3	1079,0	1102,5	1508,5	36,8%
DECHETS SPECIAUX	23,0	24,9	31,1	33,7	36,0	39,5	41,3	43,5	43,3	-0,3%
D3E	245,6	266,7	248,2	279,4	271,1	249,1	273,1	296,3	268,6	-9,4%
PNEUMATIQUES	7,8	0,0	0,0	7,2	1,4	4,4	4,7	2,4	4,7	91,8%
BOUTEILLES DE GAZ	131,3	2,8	NP	NP	NP	NP	NP	np	1,0	
AMPOULES NEONS	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,4	0,4	0,0%
CARTONS	194,2	191,3	203,8	186,5	193,2	202,3	290,5	511,2	525,1	2,7%
FERRAILLE	428,7	365,8	420,2	399,8	389,3	386,1	414,2	434,3	431,1	-0,7%
BOIS A	133,0	48,0	153,5	120,9	130,6	101,4				
BOIS B	596,6	552,6	614,3	751,7	771,4	845,6	1083,5	1123,1	987,4	-12,1%
BATTERIES	13,9	18,9	21,2	13,5	9,3	13,7	16,0	12,9	12,4	-4,4%
GRAVATS	1829,2	2411,9	2267,2	2772,2	2176,5	2062,0	2329,2	2076,1	1701,4	-18,0%
AMIANTE	39,3	24,0	34,7	43,7	47,0	38,8	38,6	49,2	63,8	29,7%
SIGNAUX PYRO		0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3	0,5	0,2	-50,0%
DASRI				8,1				0,4	0,1	-75,0%
DIB PLATRE				88,4	98,6	123,3	122,3	311,0	193,4	-37,8%
TEXTILES			10,5	30,6	25,5	35,8	36,1	41,5	35,6	-14,3%
EMMAUS			40,6	84,3	85,6	30,6	83,8	95,0	92,2	-2,9%
HUILE FRITURE			2,6	3,3	3,1	2,7	2,9	2,5	3,1	25,4%
EXTINCTEURS									1,6	
HUILE MINERALE					8,1	6,6	7,6	10,4	8,6	-17,6%
PILES	2,8	2,9	0,0	2,7	2,5	3,3	4,1	1,5	2,1	42,7%
	4799,2	5156,7	5191,1	5895,5	5219,2	5168,0	5827,3	6114,5	5884,5	-3,8%
(tableau en tonnes)										
DECHETS VERTS	6853,1	6894,5	5249,0	5775,7	7135,5	6530,1	7945,0	8015,4	8512,6	6,2%

### REPARTITION DES APPORTS A LA DECHETERIE EN 2016 hors végétaux



## II – 1 – 3 Zoom sur les végétaux

- **Nette augmentation des tonnages annuels +6.2% (+ 497.4 tonnes)**

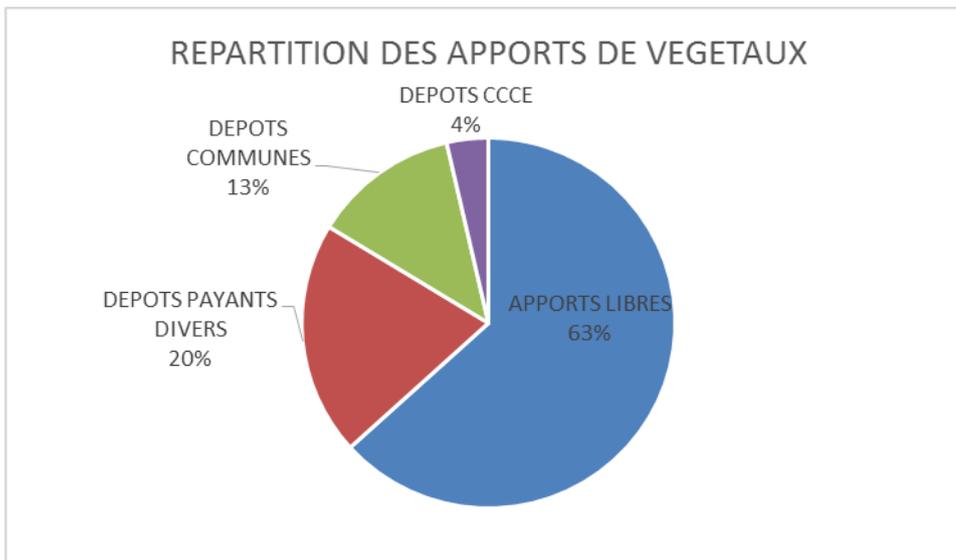
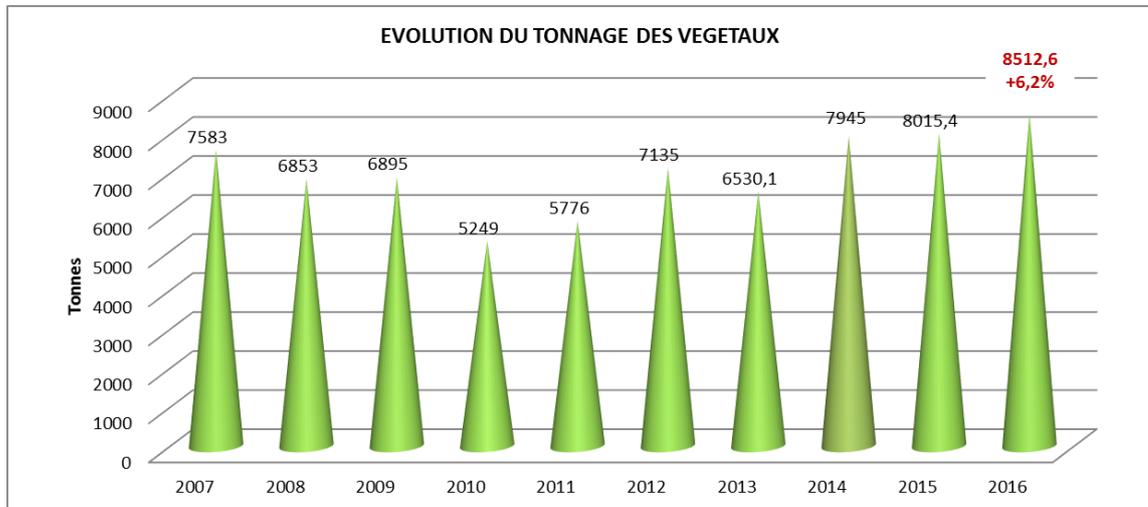
### Les lieux de vidage :

- Sur la plateforme pour le vrac et les gros volumes
- Dans une benne 30 m3 sur l'ancienne déchèterie pour les sacs

### La filière :

- Broyage mensuel sur zone (Théaud Végétaux)
- Evacuation du broyat en bout de champs (Saur-Valbé)

- Valorisation agricole comme amendement organique avec suivi agronomique assuré par la société SAUR-Valbé / partenariat avec les agriculteurs locaux



## II – 2 LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- **434 colonnes** destinées à recevoir les matériaux recyclables sont réparties sur le territoire en **114 points d'apport volontaire** (sans compter la déchèterie et les 61 colonnes isolées d'une capacité de 1 m3).
- La dotation est supérieure aux recommandations nationales (1 point pour 500 habitants) avec **un point pour 211 habitants** (base population insee).

**21.57 kg/hab (+1.04 kg)**

(moy. nationale pour milieu)

TONNAGES D'EMBALLAGES LEGERS														TOTAL 2015	TOTAL 2016	
	DINARD		PLEURTUIT		LA RICHARDAIS		ST LUNAIRE		ST BRIAC		LE MINIHC		DECHETTERIE			
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016		
TOTAL	194.01	206.90	99.17	105.96	46.76	44.77	56.92	60.27	47.22	52.11	21.72	23.03	30.10	27.92	495.90	520.96
EVOLUTION (T)	12.90		6.79		-1.99		3.35		4.89		1.31		-2.19		25.06	
EVOLUTION (%)	6.65%		6.85%		-4.26%		5.89%		10.35%		6.04%		-7.27%		5,05%	

**36.17 kg/hab (+0.34 kg)**

(moy. nationale pour milieu)

TONNAGES DE PAPIERS MAGAZINES														TOTAL 2015	TOTAL 2016	
	DINARD		PLEURTUIT		LA RICHARDAIS		ST LUNAIRE		ST BRIAC		LE MINIHC		DECHETTERIE			
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016		
TOTAL	337.35	352.41	139.62	152.26	79.46	65.30	73.42	81.28	62.27	70.42	31.06	35.68	142.22	116.21	865.41	873.56
EVOLUTION (T)	15.06		12.65		-14.16		7.86		8.15		4.62		-26,01		8.15	
EVOLUTION (%)	4.46%		9.06%		-17.82%		10.70%		13.08%		14.86%		-18.29%		0.94%	

**70.26 kg/hab (+2.56 kg)**

(moy. nationale pour milieu)

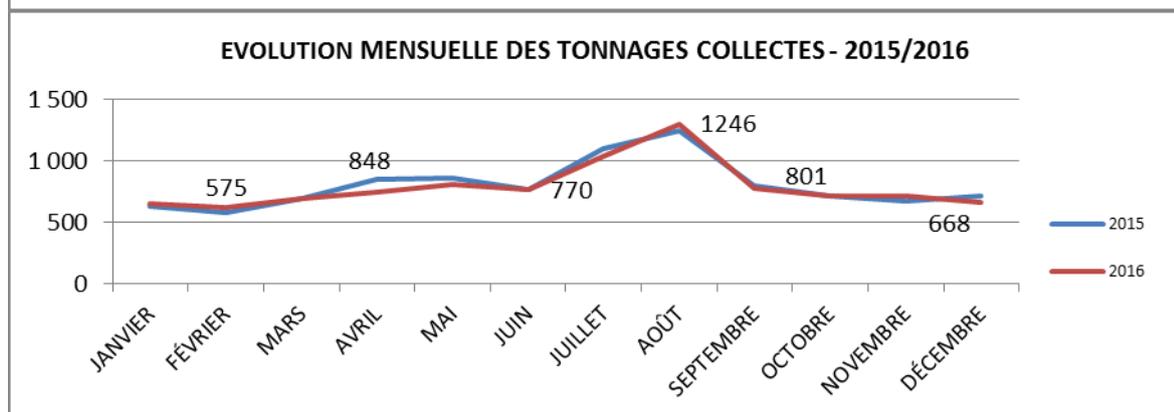
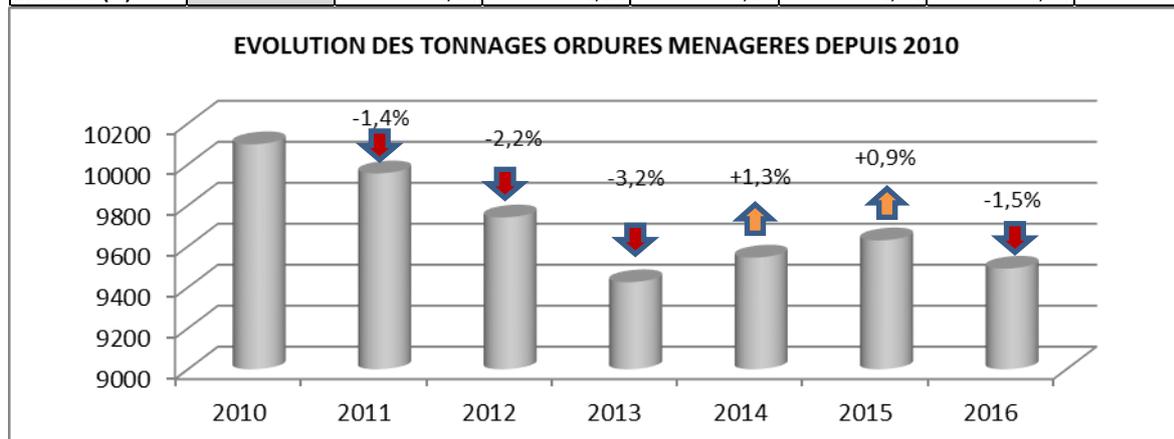
TONNAGES DE VERRE														TOTAL 2015	TOTAL 2016	
	DINARD		PLEURTUIT		LA RICHARDAIS		ST LUNAIRE		ST BRIAC		LE MINIHC		DECHETTERIE			
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016		
TOTAL	684.20	708.63	257.86	280.78	133.96	118.77	173.08	205.19	183.80	205.76	61.20	65.39	123.09	112.54	1617.19	1697.06
EVOLUTION (T)	24.43		22.93		-15.19		32.10		21.97		4.20		-10.56		27,58	
EVOLUTION (%)	3.57%		8.89%		-11.34%		18.55%		11.95%		6.86%		-8.58%		1,72%	

## II – 3 LES ORDURES MENAGERES

### II-3-1 Evolution des tonnages

	2015	2016	Evolution	KG/HAB
				24152
JANVIER	636	647	1,7%	27
FÉVRIER	575	617	6,8%	26
MARS	692	694	0,2%	29
AVRIL	848	740	-14,5%	31
MAI	862	808	-6,7%	33
JUIN	770	771	0,2%	32
JUILLET	1099	1035	-6,1%	43
AOÛT	1246	1300	4,2%	54
SEPTEMBRE	801	781	-2,4%	32
OCTOBRE	719	718	-0,2%	30
NOVEMBRE	668	711	6,1%	29
DÉCEMBRE	714	667	-6,9%	28
<b>TOTAL</b>	<b>9629,4</b>	<b>9 491</b>	<b>-1,5%</b>	<b>393</b>

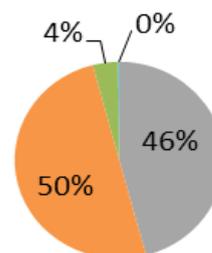
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>TONNAGE</b>	10098	9956	9741	9425	9545	9 629	9 491
<b>Evolution (%)</b>		-1,4%	-2,2%	-3,2%	+1,3%	0,9%	-1,4%



### II-3-2 Origine des apports

Les ordures ménagères sont majoritairement collectées par la régie communautaire (50%) ensuite par l'entreprise prestataire Théaud (46%), et enfin, des apports directs en provenance des communes (4%) et autres (services ccce, nettoyage du site, ...).

	THEAUD	REGIE	COMMUNES	AUTRES **
JANVIER	305	319	22	2
FÉVRIER	289	305	22	1,1
MARS	319	341	31	2
AVRIL	333	373	34	1
MAI	370	409	27	2
JUIN	346	395	29	1
JUILLET	474	521	38	2
AOÛT	600	640	58	3
SEPTEMBRE	351	400	29	2
OCTOBRE	329	362	25	2
NOVEMBRE	330	356	23	2
DÉCEMBRE	306	333	27	1
<b>TOTAL</b>	<b>4352</b>	<b>4753</b>	<b>365</b>	<b>21</b>



### Production par habitant – population municipale 24 152 habitants

Kg/hab/an	CCCE	ILLE ET VILAINE	BRETAGNE*	France*
Ordures ménagères	393.00	389.28	314.47	388.54

24152 habitants source insee au 01/01/16 population municipale - \* source sinoe Ademe 2013

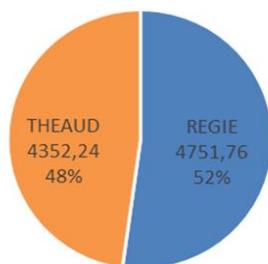
### Production par habitant – population totale 25 304 habitants

Kg/hab/an	CCCE	ILLE ET VILAINE	BRETAGNE*	France*
Ordures ménagères	375.00	389.28	314.47	388.54

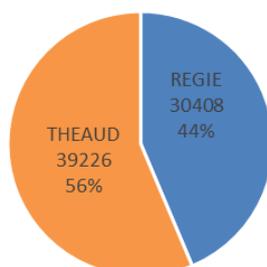
25 304 habitants source insee au 01/01/16 population totale - \* source sinoe Ademe 2013  
On constate que les variations de la population selon le mode de calcul ont une incidence sur la moyenne. En prenant en compte la population saisonnière, la production d'ordures ménagères reste inférieure à la moyenne nationale.

### II-3-3 Suivi des données d'exploitation

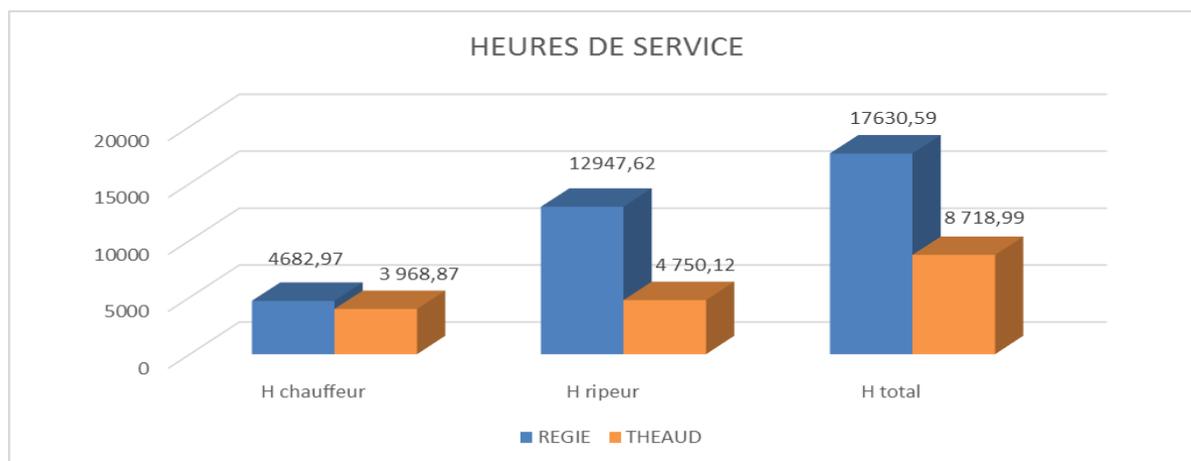
TONNES COLLECTEES



KM PARCOURUS



HEURES DE SERVICE



Un comparatif rendu difficile compte tenu des disparités entre les territoires, entre l'application des réglementations et l'organisation des services :

➤ **Des équipages différents :**

Les équipages de la régie sont majoritairement composés de 3 personnes alors que le prestataire est plus souvent avec des équipages de 2 personnes.

➤ **Des fréquences et un taux de chargement différents :**

Les fréquences sur la ville de Dinard sont plus importantes que pour les autres communes et l'on constate que le taux de chargement du camion est moins important.

### Les fréquences de collecte sur le territoire

	Haute saison 3 juillet – 4 septembre (2 mois)	Basse saison (10 mois)
DINARD centre-ville	C6	C3
DINARD gros producteurs	C4	C3
TOUTES COMMUNES (hors Dinard) Entreprises et structures publiques	C4	C2
TOUTES COMMUNES (hors Dinard) Habitations collectives	C2	C2
TOUTES COMMUNES Maisons individuelles	C2	C1

(C2 = collecte 2 fois / semaine ; C6 = collecte 6 fois/semaine...)

#### II-4 LES COLLECTES DE CARTONS EN PORTE A PORTE

- Les professionnels bénéficient d'une collecte en porte à porte de leurs cartons bruns.
- Les fréquences diffèrent selon les communes.

	Haute saison / 4 juillet au 3 septembre	Basse saison
DINARD	C3 (-1)	C2 (-1)
AUTRES	C1	C1 (+0.5)

#### II-5 LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS

**Deux modes de collecte pour les encombrants** sur l'ensemble du territoire (22 et 35):

- 2 ramassages annuels : mars et octobre (gratuit)
- Ramassages à la demande 1/mois : 10 €/m<sup>3</sup>

Prise de rendez-vous obligatoire pour chaque collecte.

#### COLLECTES ANNUELLES

	Inscrits	Nb jours	Nb agents	Tonnage	Tot heures
Mars	176 (+126)	10	2	11.8	140 h (+110h)
Octobre	201 (+100)	10	2	15	140 h (+100h)
	<b>377</b>	<b>20 j</b>	<b>2 agents</b>	<b>26.8 T</b>	<b>280 h</b>

## COLLECTES A LA DEMANDE

	Inscrits	Nbre jours	Nbre agents	Tonnages	Heures	M3
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>15,76</b>	<b>132</b>	<b>174</b>

## II-6 LES RAMASSAGES DES DEPOTS SAUVAGES AU NIVEAU DES PAV

Cette mission est assurée par le pôle collecte depuis mi-juin 2015 pour l'ensemble des communes dont il assure la gestion des ordures ménagères.

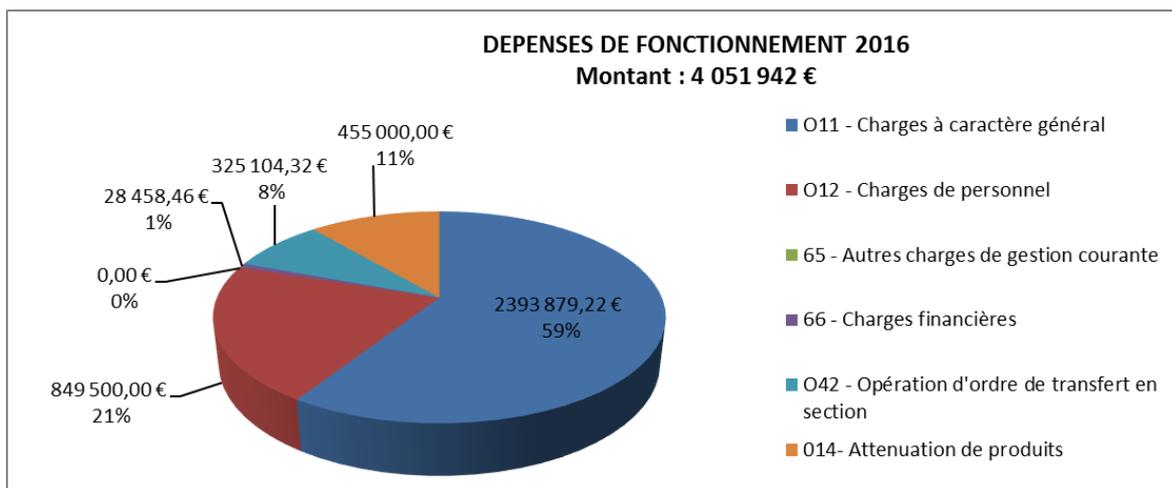
En 2016, cette mission est devenue primordiale compte tenu des besoins des communes :

- 1404 heures agents (moyenne de 27 h /hebdomadaires)
- 66.800 Tonnes (22.140 Tonnes en 2015 sur 6 mois)
- 4 680 € estimés de carburant

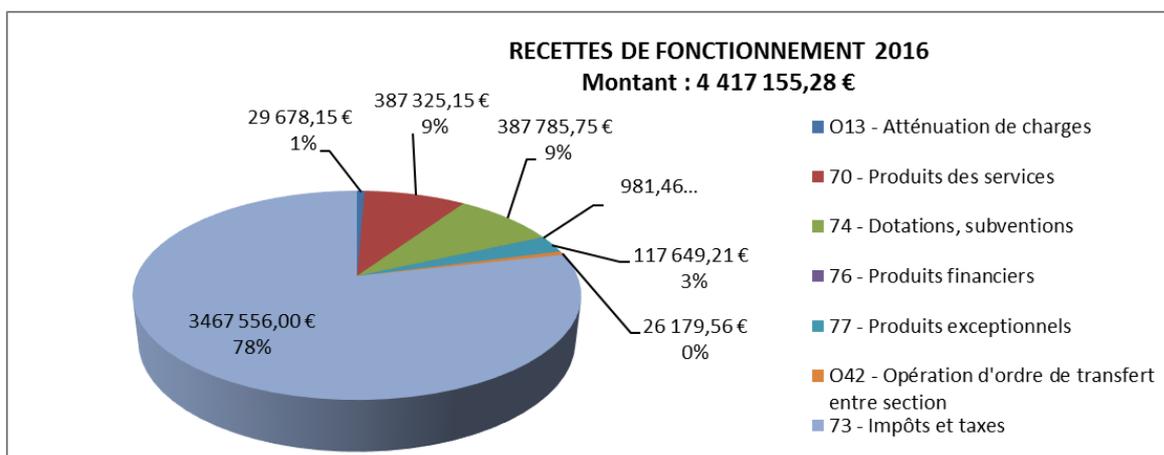
## III – LES INDICATEURS FINANCIERS

### III-1 ZOOM SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budgétisé	Réalisé	Evo 15/16	Disponible
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<i>Dépenses</i>	1 489 866.04 €	399 684.23 €	+17 %	1 090 181.81 €
<i>Recettes</i>	1 489 866.04 €	770 858.34 €	+64.21%	719 007.70 €
<b>Excédent</b>		<b>371 174.10 €</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Dépenses</i>	5 013 910.83 €	4 051 942 €	+1.77%	(transfert 620 000 €)
<i>Recettes</i>	5 013 910.83 €	4 417 145.08 €	-8.40%	Sur budget général
<b>Excédent</b>		<b>365 203.08 €</b>		
<b>RESULTAT</b>				
<b>Excédent</b>		<b>736 377.08 €</b>		



Pour mémoire en 2015 : **O-11** : 1 782 839.96€ (soit 72%) / **O-12** : 352 633.90€ (soit 14 %)



Pour mémoire en 2015 : **70** : 324 924.34€ (soit 14%) / **73** : 3 929 089€ (soit 78 %)

#### VENTILATION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DU PERSONNEL

	DECHETERIE	PAV	COL PAP	ATELIER	COMMUN	FOURRIERE	BACS
FONCTIONNEMENT	418 204,87 €	433 230,12 €	1 442 973,37 €	2 860,52 €	61 786,10 €	2 213,88 €	2 185,08 €
	17,69%	18,33%	61,05%	0,12%	2,61%	0,09%	0,09%
Répartition sans COM	18,17%	18,82%	62,69%	0,12%		0,10%	0,09%
ventilation COM	429 567,34 €	444 592,59 €	1 454 335,84 €	14 222,99 €		13 576,34 €	13 547,54 €
	DECH	PAV	COL PAP	ATELIER	COMMUN	FOUR	BAC
PERSONNEL	155 304,48 €	29 382,44 €	405 146,48 €	33 125,04 €	240 027,76 €	11 651,76 €	
ventilation COM	198 916,67 €	74 561,53 €	555 625,91 €	33 423,35 €		11 882,63 €	227,87 €
	DECH	PAV	COL PAP	ATELIER	COMMUN	FOUR	BAC
TOTAL	628 484,01 €	519 154,11 €	2 009 961,75 €	47 646,33 €	0,00 €	25 458,98 €	13 775,41 €

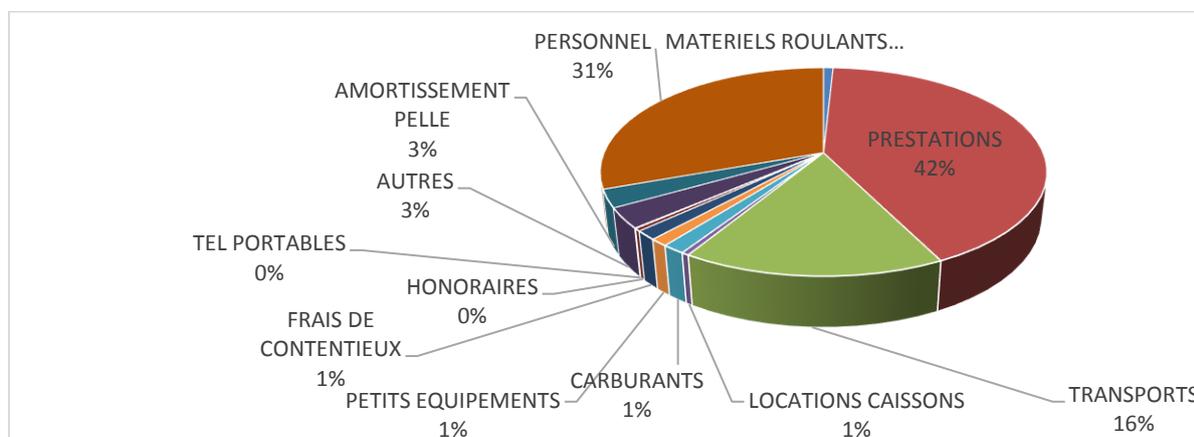
### III – 2 LES COÛTS DU SERVICE DECHETERIE

#### III-2-1 Dépenses liées aux matériaux

- « RECETTES » : rachat des matériaux en vue de leur transformation par les repreneurs.
- « DEPENSES » : Prise en charge du caisson, transport, traitement, location de caisson.

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE	Tonnage	€/T
ENCOMBRANTS	26 881,53 €	121 377,70 €	-94 496,17 €	1508,5	-62,64 €
VEGETAUX	51 851,00 €	124 547,96 €	-72 696,96 €	8512,6	-8,54 €
BOIS		55 100,55 €	-55 100,55 €	987,4	-55,80 €
DIB PLACO		16 934,93 €	-16 934,93 €	193,4	-87,56 €
GRAVATS		13 068,29 €	-13 068,29 €	1701,4	-7,68 €
DMS		11 157,17 €	-11 157,17 €	43,3	-257,67 €
AMIANTE		7 743,70 €	-7 743,70 €	63,8	-121,37 €
SIGNAUX PYRO		3 569,87 €	-3 569,87 €	0,2	-17 849,35 €
EXTINCTEURS		587,18 €	-587,18 €	1,6	-366,99 €
PNEUS		194,64 €	-194,64 €	4,7	-41,41 €
DASRI		193,71 €	-193,71 €	0,1	-1 937,10 €
BOUEILLES GAZ		168,00 €	-168,00 €	1	-168,00 €
LAMPES			0,00 €	0,4	0,00 €
BADGES	12 440,00 €		12 440,00 €		
BATTERIES	4 373,62 €		4 373,62 €	12,4	352,71 €
CARTONS DECH	23 531,82 €	15 540,27 €	7 991,55 €	525,1	15,22 €
FERRAILLES	24 394,96 €		24 394,96 €	431,1	56,59 €
D3E	29 744,93 €		29 744,93 €	268,6	110,74 €
<b>Avec Badge</b>	<b>143 472,93 €</b>	<b>370 183,97 €</b>	<b>-226 711,04 €</b>	<b>14255,6</b>	<b>-15,90 €</b>
<i>Evol 15/16</i>	<i>-16 171,76 €</i>	<i>-13 183,24 €</i>	<i>-2 988,52 €</i>		
<b>Sans Badge</b>	<b>131 032,93 €</b>	<b>370 183,97 €</b>	<b>-239 151,04 €</b>	<b>14255,6</b>	<b>-16,78 €</b>

#### III-2-2 Estimation des coûts pour le service déchèterie



DEPENSES		653 195,40 €
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>435 650,15 €</b>
61551	MATERIELS ROULANTS	5 393,34 €
611	PRESTATIONS	273 239,96 €
6241	TRANSPORTS	104551,81
6135	LOCATIONS CAISSONS	3 050,97 €
60622	CARBURANTS	9 304,81 €
60632	PETITS EQUIPEMENTS	7 320,11 €
6227	FRAIS DE CONTENTIEUX	9 170,49 €
6226	HONORAIRES	2 674,08 €
6262	TEL PORTABLES	528,11 €
	AUTRES	20 416,47 €
	<b>AMORTISSEMENT PELLE</b>	<b>18 110,86 €</b>
	<b>PERSONNEL</b>	<b>199 434,39 €</b>
RECETTES		143 472,93 €
	VENTE DE MATIERES	52 300,40 €
	SUBVENTIONS	26 881,53 €
	BADGES + RECETTES SITE	64 291,00 €
<b>SOLDE</b>		<b>509 722,47 €</b>

**Bilan :**

A population municipale (insee) constante : 24 152 habitants, le tonnage 2016 ayant transité sur la déchèterie a légèrement augmenté 14 397.10 tonnes (+267.20 T) en 2016. En effet, l'augmentation importante des tonnages de végétaux déposés sur le site a largement compensé la baisse en déchèterie.

**On observe donc pour l'année 2016, une diminution du coût moyen à la tonne ainsi qu'une diminution du coût à l'habitant.**

35,40 € / Tonne	(-7,40€/T)
21,10 € / Habitant (*)	(-3,94€/H)

### III – 3 LES COLLECTES SELECTIVES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

#### ESTIMATION DU COUT DU SERVICE COLLECTE SELECTIVE

(Coûts de collecte et tri + service de nettoyage des dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire)

DEPENSES		519 035,03 €
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>444 592,59 €</b>
61551	MATERIELS ROULANTS (Camion FORD)	1 686,32 €
611	PRESTATIONS (Tri)	178 506,74 €
6241	TRANSPORTS (collecte THEAUD)	250 694,82 €
60622	CARBURANTS	381,26 €
60632	PETITS EQUIPEMENTS	532,96 €
	VETEMENTS	168,99 €
	ANNONCES (partie du guide déchets)	1 080,00 €
6262	TEL PORTABLES	176,04 €
	AUTRES	11 365,46 €
	<b>PERSONNEL</b>	<b>74 442,44 €</b>

RECETTES		512 370,19 €
	VENTE DE MATIERES (verre – pjm- plastiques...)	148 403,73 €
	Eco-EMBALLAGES (emballages)	330 824,63 €
	Ecofolio (papiers)	33 141,83 €

	<b>SOLDE</b>	<b>6 664,84 €</b>
--	--------------	-------------------

0.27 €/habitant (pop municipale

insee)

### III – 4 LES COLLECTES PAP – ESTIMATION DES COÛTS DE COLLECTE EN BOM

Afin de pouvoir établir un estimatif des dépenses par services, il a été nécessaire de définir un coût moyen d'une Benne Ordures Ménagères à l'heure et au kilomètre.

#### DONNEES BUDGETAIRES

		CA 2016
61551	Matériel roulant	16 354,75 €
60622	Carburants	32 713,86 €
60631/32	Fournitures d'entretien et petits eqpts	12 452,41 €
6184	Formation	3 222,00 €
	Divers + ventilation COM	38 720,30 €
	Amortissement BOM 2015	23 477,00 €
	Amortissement BOM 2016	23 777,00 €
	Frais personnel pour gestion service BOM PAP (1) (5%compta+30% atelier + 45 administratif +40% encadrant + 20%direction)	60 403,69 €
60636	Fourniture EPI	3 210,74 €
	Téléphonie (5 unités)	704,14 €
	Assurance	3 420,94 €
		<b>218 456,83 €</b>

#### DONNEES D'EXPLOITATION

Nombre de KMS (Cartons, OM, Déchets verts, Gros producteurs)	SERVICES	BOM	41632
Nombre de H (Cartons, OM, Déchets verts, Gros producteurs)	SERVICES	BOM	5803,44

#### ESTIMATIF DES COÛTS

<b>Estimation du Coût horaire d'une BOM (*)</b>	<b>37,64 €/H</b>
<b>Estimation du Coût kilométrique d'une BOM (*)</b>	<b>5,25 €/KM</b>

(\*) Hors coûts du personnel de collecte et hors traitement

### III – 4-1 ESTIMATION DU COUT DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

De façon globale avec la ventilation du poste « commun »

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 454 335.84 €
DEPENSES EN PERSONNEL	555 229.27 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 565.11 €</b>

SOIT UN COUT MOYEN DE

- 211.73 €/ TONNE (tonnage globale 2016 : 9491 tonnes)
- 83.20 €/ HABITANT (pop municipale insee 24 152 habitants)

#### POUR LA COLLECTE UNIQUEMENT

##### COUT REGIE

	2016
4682,97 Heures chauffeur	
26,13 €/ heure	122 366,01 €
12947,62 Heures ripeur - 2 ripeurs	
21,79 €/h	282 128,64 €
30408 kms parcourus	
5,25 €/km	159 560,80 €
	<b>564 055,45 €</b>

	passages /an
	le passage
4751,76	tonnes /an
<b>118,7 €</b>	/ tonne collectée (*)

(\*) Hors coût de TRAITEMENT

##### COUT PRESTATAIRE

	2016
8718,98 heures	
39226 kms parcourus	
Coût de la prestation	417 878,43 €
	<b>417 878,43 €</b>

	passages /an
	le passage
4352,24	tonnes /an
<b>96,0 €</b>	/ tonne collectée (*)

(\*) Hors coût de TRAITEMENT

#### POUR LE TRAITEMENT

- Dépenses INCINERATION OM : 950 559.61 €
- Tonnage incinéré : 9 491 T
- **100,15 €/Tonne**

### III – 4-2 ESTIMATION DU COUT DE COLLECTE DES CARTONS EN PORTE A PORTE

#### DEPENSES

		<b>2016</b>
<b>707,77</b>	Heures chauffeur	
26,13	€/ heure	18 494,03 €
<b>1089,39</b>	Heures ripeur - 2 ripeurs	
21,79	€/h	23 737,81 €
<b>7477</b>	kms parcourus	
5,25	€/km (source onglet BOM)	39 234,28 €
		<b>81 466,12 €</b>

	passages /an
	le passage
261,4	tonnes /an
<b>311,7 €</b>	/ tonne collectée (*)

(\*) Hors coût de REVENTE

#### RECETTES

261	tonnes /an
77	€/ T DE RACHAT (moy.annuelle)
<b>20 097,0 €</b>	

#### BILAN

DEPENSES	81 466,12 €
RECETTES	20 097,0 €
Coût service	<b>61 369,1 €</b>
Coût/ tonne	<b>234,8 €</b>

### III – 4-2 ESTIMATION DU COUT DE COLLECTE DES DECHETS VERTS EN PORTE A PORTE

		<b>2016</b>
<b>413</b>	Heures chauffeur	
26,13	€/ heure	10 791,69 €
<b>585,66</b>	Heures ripeur - présence 2 ripeurs	
21,79	€/h	12 761,53 €
<b>3747</b>	kms parcourus	
5,25	€/km (source onglet BOM)	19 661,74 €
		<b>43 214,97 €</b>

20	passages /an
<b>2 160,75 €</b>	le passage
286,96	tonnes /an
<b>150,6 €</b>	/ tonne collectée (*)

(\*) Hors coût de traitement

#### **IV – HYGIENE ET SECURITE**

5 agents (ripeurs, chauffeur-ripeur, chauffeur) ont été volontaires pour suivre une formation d'une durée de 3 jours intitulée « devenir accompagnateur des ripeurs saisonniers ».

Un guide d'accueil des saisonniers a été réalisé en interne par le Pôle collecte et valorisation des déchets servant de base à la formation des agents saisonniers.

Ces derniers sont reçus une matinée afin d'avoir une présentation de leurs missions tant au niveau théorique (support guide d'accueil) que pratique (mise en situation avec une benne).

Chaque titulaire formé accompagne, corrige et évalue le saisonnier afin de permettre à tous de travailler en sécurité.

Une fiche d'évaluation est ainsi remplie par le titulaire formé et permet de refaire un point avec le saisonnier

#### **V – PERSPECTIVES 2017**

- Extension de la collecte sur les communes des côtes d'Armor en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Généralisation de la géolocalisation dans l'ensemble des camions;
- Aménagement et amélioration des quais de déchèterie ;
- Consultation pour l'acquisition et la pose de conteneurs semi-enterrés ;
- Acquisition d'une nouvelle benne ordures ménagères ;

# COMPETENCE TRAVAUX

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>GESTION COURANTE ET MAINTENANCE DES BATIMENTS</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2016
<b>ÉLU RÉFÉRENT :</b>	François MOREAU, Vice-Président aux travaux
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Renan CARFANTAN, Gestionnaire de maintenance et d'entretien du patrimoine
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Entreprises et artisans locaux.
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Assurer la gestion courante et la maintenance des bâtiments communautaires.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Siège communautaire</li> <li>- Ateliers relais / Ateliers d'artistes</li> <li>- Salon de coiffure du Minihic/Rance</li> <li>- Offices du tourisme</li> <li>- Pôle déchets...</li> </ul>
<b>BUDGET :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Siège communautaire : 20 403 €</li> <li>- Salon de coiffure du Minihic : 1 422 €</li> <li>- Pôle déchets : 15 923 €</li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Appréhender le patrimoine communautaire et répondre aux demandes de travaux tout en assurant la gestion courante et la maintenance des bâtiments.
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Siège</b> : la livraison du 2<sup>ème</sup> étage a été suivie par son aménagement (achat du mobilier de bureau) et l'organisation du déménagement des agents.</li> <li>- <b>Salon de coiffure</b> : conduite de travaux de peinture et d'isolation sur la façade.</li> <li>- <b>Pôle déchets</b> : maîtrise d'ouvrage pour la création et l'aménagement d'un vestiaire supplémentaire et d'un local « chaufferie ».</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance et maîtrise du patrimoine.</li> <li>- Remise à plat de l'ensemble des contrats de maintenance et d'entretien.</li> <li>- Aménagement du 2<sup>ème</sup> étage et déménagement réalisés fin septembre 2016.</li> <li>- Livraison des vestiaires avant la saison estivale...</li> </ul>

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2016
<b>ÉLUS RÉFÉRENT :</b>	François MOREAU, Vice-Président aux travaux
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Renan CARFANTAN, Gestionnaire de maintenance et d'entretien du patrimoine
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Entreprises et artisans locaux.
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Assurer la gestion courante et la maintenance des Zones d'activités économiques dans le cadre d'un transfert de gestion de ces ZAE non finalisé (voirie, éclairage public...).
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Ensemble des parcs d'activités.
<b>BUDGET :</b>	11 334 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Amélioration de la gestion des ZAE dans le cadre d'un turn-over important sur le poste suivi d'une période d'absence de plusieurs mois d'agent référent.
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découverte et maîtrise progressive du patrimoine.</li> <li>- Optimisation financière et création d'outils de gestion.</li> <li>- Remise à plat du contrat de maintenance de l'éclairage public en vue du lancement d'un nouveau marché début 2017.</li> <li>- Gestion des pannes EP et organisation de petits travaux de réfection (parapet, tampons, nids de poule...)...</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance et maîtrise du patrimoine.</li> <li>- Optimisation financière de la gestion et amélioration du service aux usagers.</li> <li>- Finalisation du transfert de compétence...</li> </ul>

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>CAMPAGNES DE COMPTAGE DE TRAFIC ROUTIER</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2010
<b>ÉLUS RÉFÉRENT :</b>	François MOREAU, Vice-Président aux travaux
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Renan CARFANTAN, Gestionnaire de maintenance et d'entretien du patrimoine
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Les communes de la CCCE et les agents du siège.
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Mise en œuvre des campagnes de mesures de trafic routier à la demande des communes et des agents CCCE (mission mobilité...).
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Ensemble des communes intéressées et service mobilité de la CCCE
<b>BUDGET :</b>	470 € (changement batteries, réparation...)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Poursuivre le service rendu aux communes de mettre en place des campagnes de comptage de trafic routier.
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception des demandes et organisation du planning.</li> <li>- Pose et dépose des radars en liaison avec les élus et/ ou les agents.</li> <li>- Traitement informatique des données et transmission au service SIG pour diffusion des résultats sur le site communautaire dédié.</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 campagnes ont été réalisées entre mars et décembre 2016.</li> <li>- 9 pour les communes :  Ploubalay (4)  Saint Briac (3)  Lancieux (1)  Trégon (1)</li> <li>- 11 pour la CCCE (service mobilité).</li> </ul>

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>PARC AUTOMOBILE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2016
<b>ÉLUS RÉFÉRENT :</b>	François MOREAU, Vice-Président aux travaux
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Renan CARFANTAN, Gestionnaire de maintenance et d'entretien du patrimoine
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Garagistes du territoire
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Connaissance, maîtrise et gestion du parc de véhicules de services utilisés au siège administratif.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Ensemble des agents du siège de la CCCE
<b>BUDGET :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat véhicule : 6 555 €</li> <li>- Entretien parc : 597 €</li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et maîtrise du parc automobile</li> <li>- Remplacement d'un véhicule détruit.</li> </ul>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acheter un véhicule de service pour remplacer le véhicule brûlé.</li> <li>- Mettre en place une gestion du parc automobile (assurances, contrôles techniques, entretien, réparation...)</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat Peugeot Bipper d'occasion.</li> <li>- Création d'outils de gestion (tableaux de suivi des interventions)</li> <li>- Opérations d'entretien courant...</li> </ul>